



FORÊTS,
FAUNE ET
PARCS

MINISTÈRE DES FORÊTS,
DE LA FAUNE ET DES PARCS

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION **2014**
2015

Québec 



Rédaction

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Pour renseignements complémentaires, vous devez vous adresser à la :

Direction des communications
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest, C 402
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-8600
Ailleurs au Québec : 1 844 523-6738
Télécopieur : 418 643-0720
services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

La présente publication est accessible dans le site Web suivant :

mffp.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

Bibliothèque et Archives Canada, 2015

ISBN 978-2-550-73818-3 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-73819-0 (version PDF)

ISSN 1910-7005

ISSN en ligne 1911-5903

© Gouvernement du Québec, 2015

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

NOTE AUX LECTEURS

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été créé le 24 avril 2014. Comme ses domaines d'activité relevaient auparavant du ministère des Ressources naturelles et du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, il n'a pas été possible de faire des comparaisons avec les années antérieures dans la plupart des sections du rapport annuel, à l'exception notamment de celle qui présente l'annexe sur les revenus de tarification.

Pour de l'information additionnelle relativement aux années antérieures, le lecteur peut se reporter aux précédents rapports annuels du ministère des Ressources naturelles et du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

LETTRE DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

En conformité avec la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de déposer le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Ce rapport présente les résultats obtenus conformément aux cibles du Plan stratégique 2014-2018 du Ministère, à la Déclaration de services aux citoyens et à ceux liés aux objectifs gouvernementaux de développement durable. Il met aussi en évidence les efforts déployés par le Ministère pour utiliser, de façon optimale, les ressources mises à sa disposition et répondre aux diverses exigences législatives et gouvernementales.

Les actions et les réalisations présentées dans ce rapport témoignent du travail accompli par le Ministère et son personnel pour concrétiser sa mission et contribuer ainsi au développement économique, social et environnemental du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Laurent Lessard
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, le 15 septembre 2015

LETTRE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Laurent Lessard
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Monsieur le Ministre,

Je vous présente avec plaisir le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Préparé conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère relativement au Plan stratégique 2014-2018, à la Déclaration de services aux citoyens et en matière de développement durable. Il traite également de l'utilisation des ressources allouées au Ministère et de l'application des exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je profite de l'occasion pour transmettre mes sincères remerciements à tous les membres du personnel. En effet, ceux-ci mettent leur compétence et leur professionnalisme au service de l'ensemble des Québécois et contribuent, par leur travail, au développement durable des forêts, de la faune et des parcs.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Richard Savard
Sous-ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, le 15 septembre 2015

DÉCLARATION DU SOUS-MINISTRE

FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

La fiabilité de l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que les contrôles qui s'y rapportent relèvent de ma responsabilité.

À ma connaissance, les renseignements fournis dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015 correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

Par ailleurs, la Direction de l'évaluation et de la vérification évalue le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements présentés dans le rapport annuel de gestion. Son rapport de validation est joint au présent document.



Richard Savard
Sous-ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, le 15 septembre 2015

RAPPORT DE VALIDATION

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA VÉRIFICATION

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, au 31 mars 2015.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ceux-ci incombe à la direction du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements, en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis.

Notre examen s'est appuyé sur les normes de l'Institut des vérificateurs internes. Il a consisté essentiellement en l'obtention de renseignements et de pièces justificatives, en la révision de calculs, en l'application de procédés analytiques, en l'appréciation du fonctionnement des mécanismes de compilation et d'approbation ainsi qu'en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise.

Au terme de cet examen, nous concluons que les résultats et les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de l'évaluation et de la vérification,

A handwritten signature in black ink, reading "Renée Brassard". The signature is written in a cursive style with a large initial 'R'.

Renée Brassard, CPA, CGA
Québec, le 15 septembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
FAITS SAILLANTS	2
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	8
Secteurs d'intervention	9
Clientèle et partenaires	10
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	11
Résultats relatifs aux objectifs stratégiques – Sommaire des résultats	11
Résultats relatifs aux objectifs stratégiques – Description des résultats	15
Orientation 1 - Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié	15
Orientation 2 - Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats	19
Orientation 3 - Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones	22
Orientation 4 - Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité	26
Orientation 5 - Améliorer la performance organisationnelle	28
Résultats relatifs aux services aux citoyens	31
Gestion des plaintes	34
Résultats relatifs au développement durable	35
EXIGENCES LÉGISLATIVES LIÉES À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER	38
Bureau de mise en marché des bois	38
Gestion du Programme de financement forestier par la Financière agricole	43
UTILISATION DES RESSOURCES	44
Ressources humaines	44
Ressources financières	47
Ressources informationnelles	49
AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES	52
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	52
Accès à l'égalité en emploi	53
Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web	56
Allègement réglementaire et administratif	57
Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	59
Gestion et contrôle de l'effectif et renseignements relatifs aux contrats de services	60
Politique de financement des services publics	61
Recommandation du Vérificateur général du Québec	61
ANNEXE I – REVENUS DE TARIFICATION DU MINISTÈRE	63
ANNEXE II – ORGANIGRAMME	65

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de contacts effectués, selon le mode de communication, en 2014-2015.....	31
Tableau 2 : Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens	32
Tableau 3 : Résultats au sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens.....	33
Tableau 4 : Répartition des volumes affichés et vendus par division territoriale pour 2014-2015	40
Tableau 5 : Répartition des ventes par type d'entreprise pour l'année 2014-2015.....	40
Tableau 6 : Sommaire du Programme de financement forestier par la Financière agricole.....	43
Tableau 7 : Effectif en poste au 31 mars 2015	44
Tableau 8 : Effectif utilisé au 31 mars 2015	44
Tableau 9 : Répartition des personnes en place, selon le groupe d'âge, au 31 mars	44
Tableau 10 : Répartition des personnes en place, selon la région administrative.....	45
Tableau 11 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité ...	45
Tableau 12 : Évolution des dépenses en formation	46
Tableau 13 : Jours de formation selon les catégories d'emploi	46
Tableau 14 : Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emploi	46
Tableau 15 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier.....	46
Tableau 16 : Répartition des revenus, selon le domaine d'activité	47
Tableau 17 : Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité.....	48
Tableau 18 : Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisation.....	48
Tableau 19 : Mesures de réduction des dépenses pour l'exercice financier 2014-2015 – Fonds des ressources naturelles – Volet Aménagement durable du territoire forestier	49
Tableau 20 : Dépenses et investissements prévus et réels en matière de ressources informationnelles pour l'année 2014-2015	50
Tableau 21 : Liste et état d'avancement des principaux projets en matière de ressources informationnelles.....	50
Tableau 22 : Liste et ressources affectées aux principaux projets en matière de ressources informationnelles.....	51
Tableau 23 : Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2014-2015.....	53
Tableau 24 : Employés au 31 mars 2015.....	53
Tableau 25 : Taux d'embauche des membres de groupes cibles en 2014-2015	54
Tableau 26 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, au 31 mars 2015.....	54
Tableau 27 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2015	54
Tableau 28 : Taux d'embauche des femmes en 2014-2015 par statut d'emploi.....	55
Tableau 29 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2015	55
Tableau 30 : Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).....	55
Tableau 31 : Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web	56
Tableau 32 : Projet de refonte du site Web ministériel.....	56
Tableau 33 : Nombre de formalités administratives, coût et variation par année.....	57
Tableau 34 : Comité permanent et mandataire	59
Tableau 35 : Élaboration et approbation de la politique linguistique institutionnelle.....	59
Tableau 36 : Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011	59
Tableau 37 : Répartition de l'effectif	60

Tableau 38 : Contrats de services, comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2015	61
Tableau 39 : Revenus de tarification du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	63
Tableau 40 : Revenus de tarification du Fonds des ressources naturelles, volet Aménagement durable du territoire forestier	64

FIGURES

Figure 1 : Organigramme du Bureau de mise en marché des bois.....	38
Figure 2 : Emplacement des territoires de mise en marché du Bureau de mise en marché des bois.....	39

INTRODUCTION

Créé le 24 avril 2014, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs produit son premier rapport annuel de gestion. S'inscrivant dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique, le rapport annuel de gestion est le principal instrument de reddition de comptes du Ministère.

Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2015, le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs couvre la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comporte six grandes sections. Une présentation des faits saillants de l'année est d'abord effectuée, suivie de celle du Ministère, qui inclut la mission, la vision, la structure administrative, les secteurs d'intervention ainsi que la clientèle et les partenaires du Ministère.

Puis, le rapport annuel fait état des principaux résultats au regard des orientations stratégiques du Ministère, des engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens et des actions accomplies en matière de développement durable. Ensuite, un suivi des exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) est présenté, de même qu'une section sur l'utilisation des ressources.

Le rapport se conclut avec une section portant sur les autres exigences législatives, notamment celles qui ont rapport à l'accès à l'égalité en emploi, à l'allègement réglementaire et administratif ainsi qu'à l'accès à l'information. Les revenus de tarification du Ministère ainsi que l'organigramme sont présentés en annexe du rapport.

En présentant une vue d'ensemble des principales réalisations du Ministère pour l'année financière 2014-2015, le rapport annuel de gestion fournit, aux parlementaires ainsi qu'aux citoyens, des renseignements en ce qui concerne les actions accomplies par le Ministère et sa performance dans l'accomplissement de sa mission.



FAITS SAILLANTS

CRÉATION DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Le 23 avril 2014, le premier ministre a annoncé la création d'un ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le 24 avril 2014, par le décret 384-2014, remplacé le 7 mai 2014 par le décret 420-2014, le gouvernement a confié au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs les fonctions à l'égard des forêts, de la faune et des parcs auparavant exercées par d'autres ministres, soit le ministre des Ressources naturelles et le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Dans un premier temps, les structures ont été maintenues en place dans le but d'assurer la continuité des opérations et de limiter l'incidence des changements sur les équipes et la clientèle. Cependant, au cours des mois suivants, une analyse a été menée quant à la structure du Ministère en vue d'augmenter l'efficacité et la cohésion de la gestion forestière et faunique, tout en maintenant une présence efficace en région. Annoncé le 12 décembre 2014, le déploiement des fonctions régionales du Ministère a mené à la création de six directions générales en région. Les directeurs généraux auront pour rôle d'assurer la représentation, la coordination, la planification, l'organisation et le contrôle des opérations dans les régions sous leur responsabilité. De plus, pour chacune des régions du Québec, les directions générales comprennent une direction régionale de la faune et une direction régionale des forêts. Celles-ci auront comme rôle d'établir un contact privilégié auprès des partenaires et des divers groupes de clientèle du Ministère. Cette nouvelle structure permettra au Ministère d'assurer en région une présence efficace dans ses différents domaines d'activité.

Par ailleurs, sur le plan des structures administratives, le Ministère a opté pour une utilisation commune, de concert avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, des services des équipes centrales (ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles ainsi qu'en matière de gestion contractuelle). Ce mode de fonctionnement en services partagés limite les frais et permet une efficacité et une efficience accrues pour le personnel des deux organisations.

PROMOTION INTERNATIONALE DU RÉGIME FORESTIER DU QUÉBEC

Au cours des derniers mois, la gestion de la forêt publique du Québec a été remise en question sur diverses tribunes. Dans ce contexte, il devenait essentiel, pour le Ministère, de rectifier les faits, de soutenir la saine gestion de la forêt publique québécoise et de la défendre. En effet, le régime forestier québécois est considéré comme l'un des plus rigoureux au monde.

Ainsi, de juin 2014 à février 2015, les autorités du Ministère ont accompli plusieurs activités de promotion internationale du régime forestier du Québec. Ces activités (un accueil et diverses missions) avaient pour but de présenter le régime forestier du Québec, notamment l'aspect environnemental et la certification forestière, aux acheteurs internationaux de



produits forestiers québécois. Environ une quinzaine d'entreprises d'envergure internationale ont ainsi été rencontrées, tant au Québec qu'aux États-Unis et en Europe. À cela s'ajoutent la création d'une table d'échange et d'information avec les maires des régions forestières, des contacts avec le gouvernement fédéral et avec Forest Stewardship Council Canada, et une présentation sur le régime forestier québécois à une trentaine de représentants du Québec à l'étranger.

Le Ministère entend poursuivre ses efforts pour défendre les intérêts du Québec en matière de gestion forestière, en concertation avec les ministères et organismes en cause.

RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC LES ACTEURS DES MILIEUX FORESTIERS ET FAUNIQUES

Tournée « Faire + »

Le 16 février 2015, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a entrepris la tournée « Faire + », pour rencontrer les principaux acteurs régionaux touchés par la gestion et la mise en valeur de la forêt publique, de la forêt privée et de la faune, ainsi que de ses habitats dans une dizaine de régions du Québec. L'objectif de cette tournée est d'échanger sur les enjeux régionaux, de trouver de nouvelles façons d'agir et de recueillir les commentaires et suggestions des acteurs forestiers et fauniques sur des sujets qui les concernent directement.

Par cette tournée qui a eu cours de février à mai 2015, le ministre vise « la meilleure harmonisation possible des multiples usages tant forestiers que fauniques. Tous les intervenants de ces secteurs d'activité ont des intérêts, des réalités et une vision qui leur sont propres. [...] Il est donc essentiel de réfléchir à la façon dont nous pouvons, ensemble, travailler à atteindre le même objectif pour, au final, avoir de meilleures relations, des habitats mieux protégés et des industries fauniques et forestières plus solides. »

Entente entre le Ministère et le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

Le Ministère et le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) ont révisé et conclu une nouvelle entente sur le partage des rôles et des responsabilités de planification et de certification forestières entre le gouvernement du Québec et l'industrie.

Près de deux ans après la mise en application du régime forestier, le gouvernement et l'industrie tenaient à améliorer le fonctionnement du mécanisme de planification forestière en vue d'accroître son efficacité. Le partage des rôles et des responsabilités de planification et de certification forestières est maintenant mieux défini et il favorisera une meilleure collaboration entre le Ministère et les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement.

SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS FORESTIERS

Augmentation des investissements en travaux sylvicoles

Le 29 avril 2014, le gouvernement a annoncé une augmentation de 42 millions de dollars du budget affecté aux travaux sylvicoles en forêt publique pour l'année financière 2014-2015. Cette augmentation a permis de porter à 225 millions de dollars le budget annuel consacré aux travaux sylvicoles.

Les sommes annoncées ont notamment pour but d'accroître les rendements ligneux des forêts, en vue de bâtir le patrimoine forestier du Québec pour l'avenir. En effet, les investissements supplémentaires annoncés permettront de déployer un effort sylvicole additionnel. Ainsi, pour la saison 2014-2015, les investissements en travaux sylvicoles non commerciaux passeront de 146,5 à 170 millions de dollars. Quant aux travaux sylvicoles commerciaux, les investissements passeront de 36,5 à 55 millions de dollars.

La répartition régionale des sommes disponibles dans le contexte de cet investissement a été annoncée dans les semaines suivantes.

Le même montant, soit 225 millions de dollars, a été annoncé le 9 février 2015 pour chacune des années 2015-2016 et 2016-2017.

Investissements en forêt privée

En vue d'offrir un soutien financier et technique aux producteurs forestiers et de permettre de mieux planifier les activités forestières dans les régions, le gouvernement a annoncé, en juillet 2014, un investissement de 28,5 millions de dollars pour l'année 2014-2015, à l'intérieur du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

De plus, spécifiquement pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, une aide supplémentaire de

6 millions de dollars a été accordée au cours de l'automne 2014 dans le contexte d'ententes relatives à la création d'emplois en forêt privée pour l'accomplissement d'activités ayant pour but de créer ou de maintenir des emplois sylvicoles dans des régions qui ont été affectées par la perte d'emplois provoquée par la restructuration d'entreprises forestières.

PROTECTION ET CONSERVATION DE LA FAUNE

Réseaux de braconnage démantelés

Le Ministère a entrepris six opérations d'envergure ayant pour but de démanteler des réseaux de braconnage organisé, ou encore de mettre fin à d'importantes activités illégales de prélèvement faunique, lesquelles sont très dommageables pour cette ressource. Ces opérations ont lieu dans diverses régions du Québec, soit en Estrie, en Outaouais, dans les Laurentides, en Mauricie et au Centre-du-Québec. Le succès de ces opérations, lequel se traduit par l'atteinte de résultats concrets de démantèlement, a démontré la pertinence du travail des agents de protection de la faune.

Remise à l'eau des grands saumons

Les montaisons de saumon atlantique au Québec en 2014 ont été les plus faibles répertoriées à ce jour par le Ministère. En réaction à cette situation, le Ministère a imposé la remise à l'eau des grands saumons, c'est-à-dire ceux qui mesurent plus de 63 centimètres, pendant la saison de pêche de 2014. Pour assurer la pérennité de l'espèce, les grands saumons sont essentiels puisqu'ils sont majoritairement des femelles possédant un très grand nombre d'œufs.

Cette décision a été prise au moment où le suivi des montaisons à mi-saison confirmait la situation. Elle a été bien accueillie par les partenaires fauniques et par la clientèle du Ministère. Cette remise à l'eau a été possible puisque le Québec dispose d'un mode de gestion et des suivis permettant d'apprécier la situation de façon suffisamment précise. Le Ministère travaille actuellement à l'élaboration du plan de gestion du saumon atlantique. Celui-ci établira les principaux paramètres biologiques ainsi que les modalités d'exploitation qui régiront la pêche au saumon durant les prochaines années.

DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FAUNE

Fête de la pêche

La Fête de la pêche s'est de nouveau tenue en 2014 pour sa 15^e édition. D'une durée de trois jours (du 6 au 8 juin), l'évènement promotionnel a rejoint près de 60 000 participants. Tous les ans, l'évènement permet d'initier des jeunes et de moins jeunes à la pratique de la pêche, et ce, sans qu'il soit nécessaire, pour la durée de l'évènement, d'être titulaire d'un permis de pêche. Cet évènement a pour but particulier d'assurer une relève pour cette activité et de faire participer les familles. Il s'agit d'une activité qui rayonne au sein de 16 régions du Québec et qui repose, entre autres, sur l'action bénévole de nombreux partenaires et organisations.

Publication des données sur les retombées économiques de la chasse, de la pêche et du piégeage

Pour une première fois au Québec, il y a eu publication des données portant sur les retombées économiques issues des dépenses des adeptes de la chasse, de la pêche et du piégeage, et ce, par région et par espèce¹.

Selon cette étude, les activités fauniques mobilisent plus d'un million d'adeptes, soit 285 000 chasseurs, et plus de 700 000 pêcheurs et de 7 000 personnes pratiquant le piégeage. On estime que les dépenses annuelles totales de ces adeptes atteignent 1,6 milliard de dollars, ce qui contribue grandement à la vitalité économique et génère des retombées importantes pour les régions du Québec.

Révision des tarifs de certains permis de chasse, de pêche et de piégeage

Le 27 mars 2015 marque l'entrée en vigueur d'une hausse des tarifs de neuf permis de chasse, de pêche et de piégeage. Les modifications apportées à la tarification de ces permis avaient pour but d'accroître les efforts pour la protection, la mise en valeur et la conservation de la faune, en plus de maintenir l'expertise nécessaire à sa bonne gestion. De plus, cette décision a permis le maintien du programme de Réinvestissement dans le domaine de la faune.

1 L'étude qui a mené à la publication des retombées économiques issues des dépenses des adeptes de chasse, de pêche et de piégeage, et ce, par espèce et par région a été produite en 2014 avec des données de 2012.

Création du Comité sur la chasse à l'orignal dans les zones d'exploitation contrôlée

La croissance marquée du cheptel d'orignaux a mené à une augmentation du nombre d'adeptes de ce type de chasse, engendrant par le fait même une densification du nombre de chasseurs et, dans certains cas, l'apparition de gestes visant l'appropriation du territoire. Le 20 février 2015, le ministre a annoncé la mise sur pied d'un comité sur l'encadrement de la chasse à l'orignal dans les zones d'exploitation contrôlée (zecs). Les principaux mandats du comité sont d'alimenter la réflexion sur les enjeux et les problèmes liés à l'encadrement de la chasse et de proposer des solutions contribuant à les résoudre.

GESTION DURABLE DES FORÊTS

Programme de lutte pour minimiser les répercussions de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

En 2014, l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette a continué de s'étendre au Québec. Les superficies touchées totalisent 4 275 065 hectares comparativement à 3 206 024 hectares en 2013 et 2 226 095 hectares en 2012. La répartition des dommages dans les régions de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est, respectivement, de 69 %, 15 %, 7 %, 5 % et 4 % de la superficie totale touchée à l'échelle provinciale. Le 13 mai 2014, le Ministère approuvait le plan d'intervention soumis à sa demande par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM).

Du 1^{er} au 28 juin 2014, plus de 148 000 hectares de forêts publiques admissibles à des pulvérisations aériennes avec l'insecticide biologique Btk et situées sur la Côte-Nord, au nord du lac Saint-Jean et, pour une première année, dans le Bas-Saint-Laurent, ont été arrosés pour réduire les dommages causés par l'insecte. Les objectifs de protection ont été atteints sur 96 % des superficies traitées, ce qui est jugé satisfaisant. Au cours de l'automne 2014, le Ministère a dressé des inventaires sur le terrain en vue d'apprécier l'ampleur de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et de prévoir sa propagation au cours de l'année 2015. Le Ministère a déterminé les prochains secteurs qui, en 2015, devront faire l'objet d'un programme de pulvérisations aériennes d'insecticide

biologique et il a demandé à la SOPFIM de lui soumettre un plan d'intervention.

Également, en marge du programme de lutte, des guides de référence pour moduler les activités d'aménagement dans les forêts publiques et privées en période épidémique ont été produits. En octobre 2014, ce fut le démarrage de l'« Initiative Côte-Nord ». Un comité directeur (MFFP-Industrie) et un comité technique pour élaborer le plan nord-côtier et les mesures d'aide ont été créés dans le contexte d'une récupération préventive des arbres affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Rapports issus du Rendez-vous national de la forêt québécoise

Au cours de la dernière année, les trois présidents des chantiers issus du Rendez-vous national de la forêt québécoise tenu en novembre 2013 ont déposé leur rapport. Les travaux exécutés dans le contexte de ces trois chantiers, décrits avec davantage de détails dans les paragraphes qui suivent, ont permis de mener, à l'échelle nationale, une réflexion sur la filière du bois comme moteur d'une nouvelle économie verte, et de dégager une vision commune ainsi que des consensus en ce qui concerne l'avenir de la filière du bois.

En août 2014, le rapport du Chantier sur les améliorations à apporter à la mise en œuvre du régime forestier, sous la présidence de M^{me} Paule Têtu, a été rendu public. Ce chantier s'est penché sur la planification forestière, la mise en marché des bois, les contrats et les appels d'offres, de même que sur certaines répercussions sur les coûts d'approvisionnement et sur les conditions de travail en forêt.

En octobre 2014, le président du Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée, M. Michel Belley, a rendu public son rapport. Le mandat confié à ce chantier consistait à évaluer le mode de gestion des agences régionales de mise en valeur des forêts privées dans le but de proposer des pistes d'amélioration pour accroître l'efficacité des programmes. Les recommandations issues de ce chantier suggèrent des changements qui pourront améliorer la performance des agences sur le plan de l'efficacité technique et de l'efficience stratégique.

En février 2015, le rapport du Chantier sur la production de bois – Le volet économique de la stratégie d’aménagement durable des forêts, sous la présidence de M. Robert Beauregard, était à son tour rendu public. À la suite des larges consultations qui ont été faites, le rapport propose une vision, des orientations et des objectifs concourant à redonner au secteur et au milieu forestier une place prépondérante à l’essor économique du Québec en misant sur la création de richesse.

Les rapports complets sont accessibles dans le site Web du Rendez-vous national de la forêt québécoise : <http://rendezvousdelaforet.gouv.qc.ca>.

Consultations sur le Règlement sur l’aménagement durable des forêts

Le Règlement sur l’aménagement durable des forêts (RADF) a fait l’objet d’une prépublication dans la Gazette officielle en janvier et février 2015, en vue de son adoption par le Conseil des ministres.

Le projet de RADF a également été envoyé aux communautés autochtones et à des organismes représentant des intérêts autochtones dans le but de recevoir leurs commentaires. Soixante-cinq mémoires ont été reçus dans le contexte de cette consultation dont onze provenaient des communautés autochtones.

Le 30 mars 2015, les principaux intervenants du milieu forestier ont été informés de la décision du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de reporter, au 1^{er} avril 2016, la date d’entrée en vigueur du RADF, en vue de faciliter les opérations de la saison 2015-2016 et de permettre la prise en considération des commentaires reçus lors de la période de prépublication.

Autorisation de la vente de bois ronds sans preneur à des usines situées à l’extérieur du Québec

Le 25 mars 2015, le décret portant sur l’expédition de volumes de bois ronds provenant des régions de l’Abitibi-Témiscamingue et de l’Outaouais vers les usines de transformation du bois situées à l’extérieur du Québec a été pris par le Conseil des ministres (259-2015). L’expédition de bois permise, soit des volumes annuels de bois ronds de 50 000 mètres cubes de pins, 26 000 mètres cubes de pruche, 86 000 mètres cubes de thuya et 238 000 mètres cubes de feuillus durs, a rapport avec les bois qui ne sont pas destinés à un bénéficiaire de garantie d’approvisionnement ou à un titulaire

de permis pour la récolte aux fins d’approvisionnement une usine de transformation du bois. Le décret entrera en vigueur pour les trois prochaines années et prendra fin au cours de l’année 2017-2018².

Le 10 décembre 2014, le décret portant sur l’expédition d’un volume annuel de bois ronds de 5 500 mètres cubes de thuya en provenance des forêts du domaine de l’État vers l’entreprise J. D. Irving Limited située à Baker-Brook au Nouveau-Brunswick a été adopté. Ce décret vise l’expédition de volumes de thuya de qualité sciage pour recevoir des volumes équivalents de qualité bardeaux. Il sera en vigueur pour les trois prochaines années et prendra fin au cours de l’année 2017-2018.

Ces mesures permettront de créer davantage d’activités économiques dans les régions touchées.

Suites au rapport d’analyse des événements liés aux feux de forêt de l’été 2013

Préparé par M. Guy Morneau, le rapport intitulé *Analyse des événements liés aux feux de forêt de l’été 2013* a été rendu public en septembre 2014. Ce rapport d’analyse a été produit dans le but de faire le bilan de cette saison particulièrement complexe en la matière, et ce, par sa grande ampleur, notamment.

Le rapport analyse les événements de l’été 2013 qui ont affecté simultanément plusieurs régions nordiques, notamment les régions de la Baie-James et de la Basse-Côte-Nord; des recommandations ayant pour but d’améliorer la protection des communautés nordiques et des infrastructures stratégiques pour la sécurité publique y sont formulées. Dès 2014, des mesures concrètes ont été mises en place pour mieux répondre aux besoins des régions touchées par les feux de forêt. Ces dernières procurent une détection supérieure de ces feux, une surveillance accrue du territoire nordique, une évaluation plus juste du danger et, conséquemment, elles contribuent à une action plus rapide des intervenants concernés.

Des travaux ont été entrepris pour, à moyen terme, doter le Québec d’une approche de gestion intégrée des risques que peuvent présenter les feux de forêt pour la sécurité des communautés et la protection des infrastructures et investissements stratégiques au Québec. Les différents acteurs locaux, régionaux et gouvernementaux touchés par la question seront interpellés pour les sensibiliser, selon leurs compétences, aux responsabilités inhérentes à la protection des

2 L’annonce a été faite le 13 avril 2015 par le ministre délégué aux mines et ministre responsable de la région de l’Abitibi-Témiscamingue.

communautés et des infrastructures stratégiques contre les feux de forêt.

Dépôt public du rapport sur la limite nordique des forêts attribuables

Le 16 octobre 2014, le comité scientifique chargé d'examiner la limite nordique des forêts attribuables a soumis au ministre son rapport dans le contexte de la Table des partenaires de la forêt, une table permanente regroupant les principales associations et les principaux organismes nationaux touchés par les enjeux de la gestion et de la mise en valeur du milieu forestier. Pour le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, cette table constitue un lieu privilégié pour exprimer et entendre les préoccupations, les valeurs et les besoins de l'ensemble des acteurs touchés par la question des orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier. Sur la base des répercussions environnementales, fauniques et opérationnelles, le rapport du comité scientifique comporte des recommandations de modifications à la limite nordique des forêts attribuables. Le 16 octobre 2014, ce rapport a également été diffusé dans le site Web du Ministère.

La limite nordique des forêts attribuables est un enjeu ministériel de première importance puisqu'elle précise jusqu'où, dans la portion septentrionale des forêts québécoises, il est possible de pratiquer un aménagement durable des forêts.

APPUI À DES PROJETS INNOVATEURS

Soutien au projet de Forex inc. à Amos : redémarrage de l'usine Temlam et construction d'une usine de fabrication de panneaux à lamelles orientées

Le premier ministre du Québec, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministre délégué aux Mines et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ont annoncé, le 5 février 2015, une contribution financière du gouvernement du Québec pour le redémarrage de l'usine de poutres de placages lamellés (LVL) Temlam et la construction d'une usine de fabrication de panneaux à lamelles orientées (OSB) par Forex inc. à Amos.

Par l'intermédiaire d'Investissement Québec, le gouvernement accorde un prêt de 18 millions de dollars sur un investissement total de 70 millions de dollars en soutien au projet de Forex inc. Le projet permettra de créer 350 emplois à Amos.

Soutien à la nouvelle usine de filaments de cellulose de Kruger

La nouvelle usine de filaments de cellulose de Kruger à Trois-Rivières a été inaugurée le 17 juin 2014. Le gouvernement du Québec contribue financièrement pour un total de 15 millions de dollars, dont 11,25 millions proviennent d'Investissement Québec et 3,75 millions proviennent du programme de chimie verte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Mission

En tant que gestionnaire des forêts publiques, de la faune et ses habitats, ainsi que du patrimoine naturel collectif, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs assume la mission suivante.

Assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

Vision

Dans ses actions et ses décisions, le Ministère est guidé par la vision ci-dessous.

Une organisation compétente et mobilisée pour faire des forêts, de la faune et des parcs des secteurs d'avenir et créateurs de richesse pour l'ensemble des régions du Québec.

Structure organisationnelle

Le Ministère intervient dans les secteurs d'activité suivants : les forêts, la faune et les parcs. Pour mener à bien ses mandats sectoriels, il dispose d'une structure administrative qui reflète ces domaines d'activité. Il est composé de quatre secteurs, soit le Secteur des forêts, le Secteur de la faune et des parcs, le Secteur des opérations régionales et le Forestier en chef, ainsi que de la Direction du bureau du sous-ministre et du secrétariat, de la Direction exécutive, de la Direction générale des mandats stratégiques et de la Direction des communications.

La Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle ainsi que la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles assurent les services administratifs requis par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, et ce, de façon partagée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le Ministère comprend également une direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice.

Le ministre est également responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet Aménagement durable du territoire forestier.

Bien qu'il soit mentionné dans certaines sections du présent document, en ce qui concerne l'utilisation des ressources par exemple, le Bureau du forestier en chef publie son propre rapport annuel de gestion.

L'organigramme du Ministère est présenté en annexe.

Secteurs d'intervention

Pour chaque secteur d'activité, les principaux mandats sous la responsabilité du Ministère sont décrits brièvement ci-dessous. Il importe de noter que plusieurs activités soutiennent la réalisation de ces mandats, notamment l'élaboration du cadre législatif et réglementaire ainsi que le développement et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et d'outils liés aux domaines de responsabilité du Ministère.

FORÊTS

- Assurer, avec la participation des parties prenantes, la connaissance et la gestion de l'information forestière qui représentent les assises de toute décision quant aux orientations, objectifs et priorités visant un aménagement forestier durable. Ce mandat est atteint, notamment, par l'intermédiaire de l'inventaire forestier et de la recherche forestière qui réalisent et soutiennent l'acquisition et le développement des connaissances forestières.
- Réaliser la planification des activités d'aménagement forestier. La planification forestière, qui comporte un volet tactique et un volet opérationnel, doit aussi faire l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones et du public.
- Veiller à l'exécution des travaux sylvicoles appropriés pour maintenir la possibilité forestière et assurer un aménagement durable des forêts.
- Encadrer les activités de protection des forêts.
- Favoriser la mise en valeur des forêts privées.

- Assurer l'accès et la gestion de la ressource forestière par l'attribution des droits, la délivrance de permis et la vente aux enchères de bois.
- Mettre à profit son expertise dans la gestion d'activités visant la promotion et l'essor de l'industrie manufacturière forestière.
- Assurer des suivis et des contrôles des interventions forestières en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) et rendre compte des résultats.
- Contribuer à l'augmentation du rendement des forêts en assurant avec efficacité la production de semences et de plants forestiers améliorés.

FAUNE

- Acquérir et diffuser des connaissances sur la faune et les habitats.
- Assurer la conservation, la mise en valeur et la protection de la faune et de son habitat dans une perspective de développement durable.
- Appliquer les lois provinciales et fédérales en matière de protection de la faune et de ses habitats sur le territoire du Québec. Établir des orientations stratégiques et des objectifs, notamment sur le plan de la faune aquatique, de la faune terrestre et de l'avifaune, ainsi que de la biodiversité (écosystèmes, habitats, espèces, populations, de même que sur les espèces exotiques envahissantes et les maladies de la faune).
- Assurer la gestion des pêches des poissons d'eau douce et, en vertu d'une délégation de pouvoirs du gouvernement du Canada, la gestion des espèces anadromes (eau douce) et catadromes (eau de mer) dans les eaux intérieures de la province et dans les eaux à marée.
- En complémentarité avec le secteur privé, assurer la production et la mise en œuvre d'ensemencements de conservation ainsi que la production d'espèces ou de lignées qui requièrent des exigences particulières.
- Assurer le développement de la faune et de ses habitats, notamment par l'intermédiaire de la réglementation, des plans de gestion, de la délivrance des permis et de l'élaboration de politiques, programmes et partenariats.

- Assurer, auprès des citoyens, la gestion de la vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage, par l'intermédiaire de quelque 1 250 points de vente en mode manuel ou en mode électronique.
- Assurer le développement de la faune et de ses habitats au moyen de l'émergence de nouveaux produits fauniques, de la croissance des divers groupes de clientèle, de la concertation nationale et régionale avec les partenaires, de l'éducation, de l'aménagement et de la restauration.
- Favoriser le déploiement de la gestion intégrée des ressources en milieux forestier et agricole.
- Assurer un contrôle des animaux importuns en milieu urbain et en périphérie en vue de protéger les citoyens par rapport aux situations à risques.

PARCS

- Assurer la planification, la création et le développement du réseau des parcs nationaux québécois ainsi que l'encadrement de leur gestion.

Clientèle et partenaires

La clientèle et les partenaires du Ministère sont variés et nombreux. Comme les activités du Ministère, ils se répartissent dans toutes les régions du Québec. Certains clients du Ministère sont également des partenaires.

La clientèle et les partenaires du Ministère comprennent les groupes suivants :

- les citoyens;
- les entreprises industrielles des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation;
- les utilisateurs de la forêt;
- les enchérisseurs;
- les coopératives forestières;
- les syndicats et les offices de producteurs forestiers et leur fédération provinciale;

- les organismes de gestion en commun et leur regroupement provincial;
- les entrepreneurs en travaux sylvicoles et leur association;
- les conseillers forestiers exerçant leurs activités en forêt privée;
- les entreprises et les associations de travailleurs sylvicoles;
- les villégiateurs, les chasseurs et les pêcheurs;
- les associations fauniques et récréatives, particulièrement la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et la Fondation de la faune du Québec;
- le réseau des agents de vente de permis;
- les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire;
- les conférences régionales des élus;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- le Service canadien des forêts ;
- le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- le Gouvernement de la nation crie;
- l'Administration régionale Kativik;
- les communautés autochtones;
- les groupes environnementaux;
- les ministères et organismes;
- les établissements d'enseignement et de recherche.

Le Ministère a également des délégués pour certains services sous sa responsabilité. Ces délégués sont :

- les agences régionales de mise en valeur de la forêt privée;
- les gestionnaires de territoires fauniques;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- les organismes de protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies (la Société de protection des forêts contre le feu [SOPFEU] et la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies [SOPFIM]);
- Rexforêt.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Résultats relatifs aux objectifs stratégiques – Sommaire des résultats

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2014-2015	Page
1. Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective 	1.1 Élaboration d'une stratégie nationale de production de bois	Stratégie nationale élaborée d'ici à 2018	Projet démarré	15
	1.2 Nombre et bénéfiques des actions mises en place pour faire face à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette	5 actions d'ici à 2018	6 mesures mises en place dans le cadre du plan nord-côtier	15
	1.3 Taux de conformité des travaux sylvicoles effectués conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré	95 % des travaux annuellement	97 %	16
	1.4 Pourcentage de régions dont la planification des activités de récolte s'échelonne sur deux années à l'avance	100 % des régions d'ici à 2015	90 % des régions	16
	1.5 Adoption et mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts	Stratégie adoptée et mise en œuvre selon l'échéancier prévu d'ici à 2018	Projet de stratégie élaboré et transmis pour consultation	17
2. Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements sur les forêts publiques 	2.1 Pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre et en garantie d'approvisionnement	25 % sur le marché libre et 75 % en garantie d'approvisionnement et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) d'ici à 2018	22,3 % sur le marché libre et 62,2 % en garantie d'approvisionnement et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU)	17
3. Appuyer la modernisation de l'industrie forestière 	3.1 Nombre de projets de modernisation ayant bénéficié d'avis sectoriels stratégiques ou d'autres actions d'accompagnement du Ministère	60 projets par année	67 projets	17
	3.2 Taux de satisfaction de la clientèle ayant bénéficié d'un accompagnement	80 % de la clientèle satisfaite annuellement	Élaboration du sondage en cours	18
4. Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière 	4.1 Nombre et bénéfiques des actions mises en place pour la construction en bois	20 actions mises en place d'ici à 2018	6 actions mises en place	18
	4.2 Nombre et bénéfiques des projets complétés pour le développement de nouveaux bioproduits	4 projets d'ici à 2018	5 projets en cours	19



Actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires (OVT)

Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/occupation_territoire/strategie_occupation.pdf]

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2014-2015	Page
5. Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs ainsi que la diversification des produits et des activités liés à la faune OVT	5.1 Taux d'augmentation des ventes annuelles de permis de chasse au dindon sauvage	10 % d'augmentation annuelle	Augmentation de 35,4 %	19
	5.2 Mise en place d'une fête de la chasse	Activité mise en place d'ici à 2018	Mise en place à venir	20
	5.3 Réalisation d'activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire	10 % des écoles servies d'ici à 2018	Travaux en cours	20
6. Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage OVT	6.1 Chasses contrôlées du cerf de Virginie en milieu urbain et périurbain	2 projets réalisés d'ici à 2018	1 projet réalisé	20
	6.2 Plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle du saumon atlantique, de l'ours noir, du caribou migrateur et du dindon sauvage	Plans de gestion adoptés d'ici à 2018	Début des travaux d'élaboration des plans de gestion du caribou migrateur (troupeaux de la rivière aux Feuilles et de la rivière George), du dindon sauvage et du saumon atlantique	20
7. Clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés OVT	7.1 Élaboration d'une politique sur les réserves fauniques gérées par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)	Politique élaborée d'ici à 2018	Travaux en cours	21
	7.2 Actualisation de la délégation de gestion dans les territoires fauniques structurés	Délégation révisée pour trois catégories de territoires fauniques structurés et consultations effectuées pour les zones d'exploitation contrôlée (zecs) et les pourvoies d'ici à 2018	Travaux débutés pour trois catégories de territoires fauniques structurés et pour les zones d'exploitation contrôlée (zecs) et les pourvoies	21
8. Consolider le financement du secteur	8.1 Croissance des revenus autonomes du secteur	Hausse annuelle de 2,5 %	Diminution de 0,5 %	22
9. Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques OVT	9.1 Moyens mis en place pour informer les clientèles	5 moyens mis en place d'ici à 2018	2 moyens mis en place	22
	9.2 Nombre de visites de citoyens ayant consulté les plans d'aménagement forestier sur le site Web du Ministère	Rendre compte annuellement	12 308 visites	23
	9.3 Taux de participation des intervenants aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire	Rendre compte annuellement	71 % dans 8 des 10 régions	23

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2014-2015	Page
	9.4 Nombre de consultations sur la planification forestière réalisées auprès de représentants des communautés locales et de représentants des communautés autochtones	Rendre compte annuellement	16 consultations publiques sur les PAFIO et 4 sur les PAFIT auprès des communautés locales, 111 consultations auprès de communautés autochtones sur les PAFIO et 30 consultations sur les PAFIT	24
	9.5 Mise en œuvre d'une approche de proximité favorisant la collaboration des citoyens à la protection de la faune et de ses habitats	Mise en œuvre à 100 % d'ici à 2018	Approche mise en œuvre à 18 %	24
10. Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs 	10.1 Nombre et nature des interventions et des partenariats complétés ou en cours	Rendre compte annuellement	365 interventions et partenariats complétés ou en cours	25
	10.2 Nombre de projets soutenus qui favorisent le développement socioéconomique des Autochtones	Rendre compte annuellement	120 projets soutenus	25
11. Contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel 	11.1 Nombre de parcs nationaux créés en territoire nordique et agrandis dans le Québec méridional	3 parcs nationaux créés et 8 parcs nationaux agrandis d'ici à 2018	Travaux en cours	26
	11.2 Nombre d'initiatives portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique	4 initiatives réalisées d'ici à 2018	2 initiatives en cours	26
12. Contribuer au rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables 	12.1 Élaboration et mise en œuvre des orientations gouvernementales pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	Orientations élaborées et mises en œuvre d'ici à 2018	Travaux en cours	27
	12.2 Actions réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables	Augmentation de 10 % de ces actions d'ici à 2018	Aucune augmentation	27
	12.3 Augmentation du nombre d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables cartographiés et protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	50 plans d'habitats dressés d'ici à 2018	Travaux en cours	27

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2014-2015	Page
13. Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes (EEE) et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens 	13.1 Élaboration et mise en œuvre de mesures de lutte intégrée	4 guides de bonnes pratiques ou plans d'action élaborés et mis en œuvre eu égard aux EEE et maladies de la faune d'ici à 2018	Travaux à venir	28
	14. Optimiser la performance des programmes et des activités du Ministère	14.1 Nombre et bénéfices des projets d'optimisation réalisés	10 projets d'ici à 2018	2 projets réalisés
	14.2 Nombre et bénéfices des projets d'amélioration continue en technologies de l'information réalisés	3 initiatives par année	3 initiatives réalisées	29
15. Favoriser la mobilisation du personnel et le développement des compétences	15.1 Réalisation et bénéfices des plans sectoriels de mobilisation	Avoir mis en œuvre 90 % des actions des plans d'ici à 2018	Processus d'élaboration des plans sectoriels de mobilisation démarré	30
	15.2 Taux d'évaluation du rendement des employés	Augmentation du taux annuel d'évaluation du rendement à 90 % en 2017-2018 (2015-2016 : 70 %; 2016-2017 : 80 %)	Processus révisés et formations offertes aux gestionnaires sur la gestion des contributions individuelles	30

Résultats relatifs aux objectifs stratégiques – Description des résultats

Orientation 1

Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié

Axe - Gestion durable et mise en valeur des ressources forestières

Objectif 1 - Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective OVT

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
1.1 Élaboration d'une stratégie nationale de production de bois	Stratégie nationale élaborée d'ici à 2018	Projet démarré

L'élaboration d'une stratégie nationale de production de bois sur l'ensemble du territoire forestier productif du Québec, public et privé, est visée. Basée sur des analyses factuelles régionales, cette stratégie sera diversifiée, robuste et responsable sur les plans environnemental et social. À l'aide d'un processus structuré, elle permettra d'effectuer un virage vers la production de valeur dans le but de créer davantage de richesse à partir de la ressource bois.

En 2014-2015, le Ministère a travaillé sur les orientations ministérielles de la stratégie nationale de production de bois.

Un groupe thématique sur une des options de production de bois (Rebâtir un capital forestier dans les forêts dégradées) a terminé ses travaux et produit un rapport. Un autre groupe thématique (Pratiquer une sylviculture intensive de plantations sur une portion du territoire) a amorcé ses travaux.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
1.2 Nombre et bénéfiques des actions mises en place pour faire face à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette	5 actions d'ici à 2018	6 mesures mises en place dans le cadre du plan nord-côtier

Le 31 octobre 2014 a eu lieu le démarrage d'Initiative Côte-Nord permettant la création d'un comité directeur et d'un comité technique visant l'analyse de problématiques liées à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Quatre rencontres du comité directeur, cinq rencontres du comité technique et une rencontre de l'industrie avec le ministre se sont tenues en 2014-2015. Les actions des comités conjoints (MFFP-Industrie) se traduisent par l'élaboration du plan nord-côtier et de mesures d'aide dans le contexte d'une récupération préventive des arbres affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Les mesures d'aide applicables dès 2014-2015 ont été les suivantes :

- aide financière variable selon le pourcentage de mortalité : aide permettant de couvrir les frais supplémentaires liés à la récupération;
- projet particulier de tarification par essence : permet de tenir compte du pourcentage plus élevé de sapins;

- autorisation de mise en copeaux en forêt : avec tarification particulière pour le sapin et norme de mesurage adaptée;
- étude sur les surlongeurs au moment de la mise en copeaux : étude sur le taux de récupération de la fibre;
- allègements des modalités de récolte et de planification : allègements pour les superficies perturbées;
- vente aux enchères de volumes additionnels : augmentation des volumes affectés offerts sur le marché libre.

Les mesures autorisées et mises en place par le gouvernement ont pour but de favoriser la rentabilité des activités forestières sur la Côte-Nord, tout en respectant les engagements avec les partenaires commerciaux du Québec.

La cible de l'indicateur renvoie à des actions du plan d'action ministériel 2015-2020 sur l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette qui est en voie d'approbation.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
1.3 Taux de conformité des travaux sylvicoles effectués conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré	95 % des travaux annuellement	97 %

Le pourcentage de réalisation des travaux sylvicoles par rapport à la stratégie d'aménagement prévue au plan d'aménagement forestier intégré en vue de maintenir ou d'augmenter la possibilité forestière est de 97 %, soit 2 % de plus que la cible prévue.

Pour l'ensemble des régions, en forêts publiques, 134 132 hectares de forêts ont été aménagées en 2014-2015, comparativement à 120 949 hectares en 2013-2014. De plus, 105,3 millions de plants ont été mis en terre en 2014-2015, par rapport à 99 millions en 2013-2014.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
1.4 Pourcentage de régions dont la planification des activités de récolte s'échelonne sur deux années à l'avance	100 % des régions d'ici à 2015	90 % des régions

L'état de situation réalisé en février indique que les superficies planifiées par le Ministère permettront d'amorcer la saison 2015-2016 dans l'ensemble des régions. La cible demeure de fournir une planification des activités de récolte s'échelonnant sur deux années d'exploitation à l'avance dans 100 % des régions, tel qu'il a été convenu avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), en janvier 2015.

Selon les barèmes utilisés pour réaliser les états de situation durant la saison 2014-2015, les superficies harmonisées l'ont été avec les partenaires régionaux et elles ont été soumises pour consultation auprès des communautés autochtones. Dans certains cas, des discussions avec des communautés autochtones doivent être complétées.

Les superficies totales incluent des superficies prescrites qui nécessitent de mettre la dernière main à l'harmonisation des usages avec les milieux régionaux et les communautés autochtones. Sur dix régions, neuf ont atteint une planification à 200 %. Par conséquent, la cible de planification des activités de récolte s'échelonnant sur deux années à l'avance est atteinte à 90 %.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
1.5 Adoption et mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts	Stratégie adoptée et mise en œuvre selon l'échéancier prévu d'ici à 2018	Projet de stratégie élaboré et transmis pour consultation

Le projet de Stratégie d'aménagement durable des forêts a fait l'objet d'une consultation interministérielle en janvier et février 2015 en vue de son adoption par le Conseil des ministres.

Objectif 2 - Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements sur les forêts publiques OVT

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
2.1 Pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre et en garantie d'approvisionnement	25 % sur le marché libre et 75 % en garantie d'approvisionnement et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) d'ici à 2018	22,3 % sur le marché libre et 62,2 % en garantie d'approvisionnement et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU)

Le volume offert en marché libre était de 5,87 millions de mètres cubes au 31 mars 2014 et il est passé à 5,93 millions de mètres cubes au 31 mars 2015. En sachant que le volume attribuable pour l'année 2014-2015 était de 26,55 millions de mètres cubes, le pourcentage des volumes attribués au marché libre s'élève à 22,3 %.

En ce qui a trait aux volumes offerts en garantie d'approvisionnement et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU), le nombre de garanties d'approvisionnement est passé de 137 au 31 mars 2014 à 127 au 31 mars 2015, notamment en raison des résiliations. Le volume détenu en garanties d'approvisionnement a diminué de 7,3 %, passant de 16,74 millions de mètres cubes au 31 mars 2014 à 15,52 millions de mètres cubes au 31 mars 2015. Les PRAU sont passés de 0,73 à 1,0 million de mètres cubes, ce qui représente une légère augmentation au cours de la même période. En sachant que le volume attribuable pour l'année 2014-2015 était de 26,55 millions de mètres cubes, le pourcentage des volumes attribués en garantie d'approvisionnement et en PRAU s'élève à 62,2 %.

Axe - Innovation et produits à valeur ajoutée

Objectif 3 - Appuyer la modernisation de l'industrie forestière OVT

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
3.1 Nombre de projets de modernisation ayant bénéficié d'avis sectoriels stratégiques ou d'autres actions d'accompagnement du Ministère	60 projets par année	67 projets

La reprise de l'activité économique dans le secteur forestier en 2014-2015, notamment dans le domaine du sciage, a permis d'atteindre la cible annuelle de 60 projets. Le nombre de projets de modernisation ayant bénéficié d'avis sectoriels stratégiques ou d'autres actions d'accompagnement du Ministère s'élève à 67 et il se répartit comme suit :

- 21 projets ayant bénéficié d'un avis sectoriel;
- 46 projets ayant bénéficié d'un accompagnement par le personnel du Ministère.

L'expertise et les renseignements stratégiques détenus par le personnel du Ministère ont profité notamment aux entreprises des produits forestiers, à Investissement Québec, au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, de même qu'à Hydro-Québec Distribution pour des projets d'investissement.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
3.2 Taux de satisfaction de la clientèle ayant bénéficié d'un accompagnement	80 % de la clientèle satisfaite annuellement	Élaboration du sondage en cours

Par son expertise et son savoir-faire, le Ministère accompagne les entreprises et il prépare des avis sectoriels pour différents ministères et organismes en vue de la réalisation de projets de modernisation de l'industrie forestière.

Le Ministère favorise également l'innovation, notamment par sa collaboration avec les entreprises, les centres de recherche, les centres collégiaux de transfert de technologie et les consortiums de recherche.

La satisfaction du service à la clientèle est un facteur important dans le mandat du Ministère. Ainsi, il élabore actuellement un sondage pour mesurer le taux de satisfaction de la clientèle qu'il accompagne.

Objectif 4 - Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière OVT

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
4.1 Nombre et bénéfiques des actions mises en place pour la construction en bois	20 actions mises en place d'ici à 2018	6 actions mises en place

En 2014-2015, le Ministère a mis en place six actions pour favoriser la construction en bois. Ces actions sont décrites ci-dessous.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a accordé une aide financière de 500 000 \$ dans le but d'assurer la poursuite des activités du Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois) dont la mission consiste à soutenir et à faciliter, au Québec, l'augmentation de l'usage du bois dans la construction multifamiliale et non résidentielle en offrant, aux professionnels du bâtiment, des services de soutien technique, des formations et des outils de conception. En 2014-2015, Cecobois a répondu à près de 400 requêtes d'information technique et exercé une influence sur 37 projets de construction.

Le gouvernement a accordé une aide financière totale de 650 000 \$ à l'Université du Québec à Chicoutimi pour le financement d'activités de formation ayant pour but de favoriser l'utilisation du bois dans la construction au Québec.

Du montant global investi par le gouvernement du Québec, une portion de 250 000 \$ provient du Fonds vert qui est sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. L'autre portion, qui représente 400 000 \$, provient du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Le Ministère a soutenu l'Université du Québec à Chicoutimi qui a intégré des cours obligatoires sur le matériau bois dans son programme de génie civil. Il a également appuyé cette même université dans la création d'un programme court de formation continue sur la construction utilisant le bois.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a poursuivi son appui à la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois (CirCERB) de l'Université Laval et est membre de son comité de direction. Les premiers étudiants diplômés de la Chaire sont entrés sur le marché du travail.

Le Ministère a soutenu la réalisation d'un feu de démonstration à grande échelle dans le but de permettre aux autorités compétentes (pompiers, Régie du bâtiment du Québec, etc.) d'observer le comportement, vis-à-vis du feu, d'une structure massive en bois utilisée comme cage d'escalier d'issue ou d'ascenseur et, ainsi, démontrer que ce genre de structure est sécuritaire. À titre d'exemple, cette initiative a contribué à la mise en œuvre d'un projet d'édifice de 13 étages, dont 12 en bois, dans l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres à Québec.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a poursuivi la coordination du comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité en construction bois. Présidé par le sous-ministre associé aux Forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ce comité a pour mandat de s'assurer que le gouvernement assume son rôle de leadership en matière de construction en bois. Deux rencontres ont eu lieu en 2014-2015.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
4.2 Nombre et bénéfiques des projets complétés pour le développement de nouveaux bioproduits	4 projets d'ici à 2018	5 projets en cours

Au 31 mars 2015, cinq projets pour le développement de nouveaux bioproduits étaient en cours.

Le projet de valorisation des cendres de Kruger s'achèvera dès la réception du rapport final. L'aide financière totale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, représentant 832 000 \$, a été versée.

Quatre autres projets liés directement au développement et à la production de bioproduits ont aussi été démarrés au cours des dernières années. Il s'agit de la production d'hémicellulose chez Norampac à Cabano, de l'usine de démonstration de filaments de cellulose chez Kruger à Trois-Rivières³, du développement commercial de bioproduits de chimie verte à FPInnovations et du développement commercial des extractibles forestiers à valeur ajoutée au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Orientation 2

Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats

Axe - Gestion durable et mise en valeur des ressources fauniques

Objectif 5 - Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs ainsi que la diversification des produits et des activités liés à la faune OVT

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
5.1 Taux d'augmentation des ventes annuelles de permis de chasse au dindon sauvage	10 % d'augmentation annuelle	Augmentation de 35,4%

La vente annuelle de permis de chasse au dindon sauvage pour l'année 2013-2014 s'est élevée à 8 338 permis vendus. Pour l'année 2014-2015, 11 289 permis ont été vendus pour la pratique de la chasse au dindon sauvage au Québec, ce qui représente un taux d'augmentation de l'ordre de 35,4 %, ce pourcentage dépassant largement la cible établie à 10 % d'augmentation annuelle.

3 De l'information additionnelle sur ces deux projets est fournie dans la section des faits saillants (p. 2).

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
5.2 Mise en place d'une fête de la chasse	Activité mise en place d'ici à 2018	Mise en place à venir

La tenue d'une fête de la chasse aura comme objectif de susciter l'intérêt pour la pratique de la chasse, par la promotion de cette activité. Les travaux de préparation pour la mise en place de cette activité ont démarré.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
5.3 Réalisation d'activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire	10 % des écoles servies d'ici à 2018	Travaux en cours

Le Ministère a défini le concept de coffre pédagogique et il a préparé les jeux et les contenus devant être inclus dans celui-ci. Également, le Ministère a travaillé à la rédaction du guide pédagogique devant servir aux éducateurs lorsque ce coffre est utilisé. Celui-ci permettra d'explorer, avec les enfants, des notions portant, notamment, sur le respect de la faune et de son habitat ainsi que son utilisation durable.

Objectif 6 - Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage OVT

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
6.1 Chasses contrôlées du cerf de Virginie en milieu urbain et périurbain	2 projets réalisés d'ici à 2018	1 projet réalisé

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Conservation de la nature Canada ont mis en place, au cours de l'automne 2014, un projet de chasse contrôlée du cerf de Virginie en zone périurbaine de la Ville de Montréal, qui s'est tenu, plus précisément, sur une partie des îles des Rapides-de-Lachine. Ce projet a pour but de diminuer, progressivement, la population de cerfs dans le but de permettre la conservation de l'ensemble de l'écosystème.

Ce projet s'est déroulé sur quelques journées au cours de la période allant du 18 octobre au 23 novembre 2014. Une quinzaine de chasseurs ont pu pratiquer leur activité sur le territoire de manière sécuritaire. Le Ministère et Conservation de la nature Canada ont effectué un suivi rigoureux de l'opération en vue de recueillir des données qui guideront la gestion future de la population de cerfs des îles.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
6.2 Plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle du saumon atlantique, de l'ours noir, du caribou migrateur et du dindon sauvage	Plans de gestion adoptés d'ici à 2018	Début des travaux d'élaboration des plans de gestion du caribou migrateur (troupeaux de la rivière aux Feuilles et de la rivière George), du dindon sauvage et du saumon atlantique

CARIBOU MIGRATEUR

Le Ministère a commencé l'élaboration du plan de gestion du troupeau de la rivière aux Feuilles. Il a également poursuivi le processus de consultation avec le Comité conjoint de chasse, pêche et piégeage.

En ce qui concerne le troupeau de la rivière George, le Ministère a conclu une entente avec Terre-Neuve-et-Labrador pour élaborer un plan de gestion et de conservation commun. Des échanges avec la Table ronde autochtone sur le caribou de la péninsule de l'Ungava ont eu lieu à des fins de consultation sur la gestion de ce troupeau.

DINDON SAUVAGE

Les travaux d'élaboration du plan de gestion du dindon sauvage incluant les consultations régionale et nationale ont débuté.

SAUMON ATLANTIQUE

Les points de référence biologiques portant sur les populations de saumon ont été développés et le bilan de l'exploitation de l'espèce au Québec a été mis à jour. Les modalités de gestion envisageables pour optimiser la gestion du saumon atlantique ont été passées en revue. Des modalités de gestion intérimaires restrictives ont été mises en place pour la saison de pêche 2015.

Objectif 7 - Clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés OVT

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
7.1 Élaboration d'une politique sur les réserves fauniques gérées par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)	Politique élaborée d'ici à 2018	Travaux en cours

Les travaux pour l'élaboration de la politique sur les réserves fauniques gérées par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) sont en cours.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
7.2 Actualisation de la délégation de gestion dans les territoires fauniques structurés	Délégation révisée pour trois catégories de territoires fauniques structurés et consultations effectuées pour les zones d'exploitation contrôlée (zecs) et les pourvoiries d'ici à 2018	Travaux débutés pour trois catégories de territoires fauniques structurés et pour les zones d'exploitation contrôlée (zecs) et les pourvoiries

Les travaux de réflexion et de consultation relativement à la gestion des aires fauniques communautaires ont été effectués.

Le Ministère a également entrepris les travaux de réflexion sur l'allègement de l'encadrement d'une autre catégorie de territoire faunique structuré, c'est-à-dire les ententes en vertu des articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

De plus, les réflexions pour l'actualisation de l'encadrement des réserves fauniques, des zones d'exploitation contrôlée (zecs) et des pourvoiries ont été amorcées.

Axe - Financement du soutien aux activités fauniques

Objectif 8 - Consolider le financement du secteur

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
8.1 Croissance des revenus autonomes du secteur	Hausse annuelle de 2,5 %	Diminution de 0,5 %

Les revenus autonomes du Secteur de la faune et des parcs ont diminué de 0,5 % en 2014-2015. En revanche, durant cette période, des démarches ont été entreprises pour augmenter la tarification des permis de chasse, de pêche et de piégeage, et ce, dès la fin de l'année 2014-2015. Le 27 mars 2015, les tarifs de neuf permis ont été révisés. Des informations supplémentaires à ce sujet sont présentées dans la section sur les faits saillants.

Orientation 3

Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones

Axe - Participation des communautés

Objectif 9 - Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques OVT

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
9.1 Moyens mis en place pour informer les clientèles	5 moyens mis en place d'ici à 2018	2 moyens mis en place

Le Ministère a mis en place deux moyens pour favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs touchés par la gestion des ressources forestières et fauniques au cours de l'exercice financier 2014-2015. D'abord, depuis le mois de novembre 2014, le Ministère utilise les médias sociaux Twitter et Facebook pour rendre accessible l'information. De l'information est diffusée presque quotidiennement par l'intermédiaire de Twitter et Facebook en ce qui concerne les activités du Ministère. Une page Facebook a également été mise en place pour la Fête de la pêche.

De plus, le Ministère a organisé des activités d'information sur différents thèmes, soit :

- la Fête de la pêche, un évènement destiné aux jeunes des écoles primaires et secondaires, de même qu'au grand public. Le nombre de participants a augmenté de près de 33 % comparativement à 2013, passant de 44 751 à 59 452 participants;
- la tenue d'une foule d'activités au cours du Mois de l'arbre et des forêts;
- la tenue de neuf consultations publiques sur les limites territoriales des unités d'aménagement;
- la tenue de 20 consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier;
- la campagne d'information sur la rage du raton laveur.

Par ailleurs, en 2014-2015, le Ministère a diffusé, sur le fil de presse, 311 communiqués sur différents dossiers, décisions ou règlements ayant un lien avec les forêts, la faune et les parcs nationaux. Ils ont été mis en ligne dans son site Web.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
9.2 Nombre de visites de citoyens ayant consulté les plans d'aménagement forestier sur le site Web du Ministère	Rendre compte annuellement	12 308 visites

Les plans d'aménagement forestier se divisent en deux. Il y a d'abord les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) qui sont réalisés pour une période de cinq ans. Ils présentent les objectifs d'aménagement durable des forêts ainsi que les stratégies d'aménagement forestier retenues pour assurer le respect des possibilités forestières et atteindre ces objectifs.

Puis, il y a les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) qui contiennent, principalement, les secteurs d'intervention où sont planifiés, conformément aux plans tactiques, la récolte de bois et l'accomplissement d'autres activités d'aménagement comme les traitements sylvicoles non commerciaux et la voirie.

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, le Ministère a tenu des consultations publiques en ligne sur ces deux types de plans d'aménagement forestier. Un bilan de ces consultations est présenté ci-dessous.

- 20 consultations différentes ont été tenues dans toutes les régions du Québec comportant des forêts publiques. Certaines régions ont tenu jusqu'à quatre consultations;
- 16 ont porté sur les PAFIO et 4 sur les PAFIT;
- le nombre de visites des pages liées à ces consultations s'élève à 12 308 au total;
- les régions dans lesquelles les consultations semblent avoir suscité le plus d'intérêt (plus de 1 000 visites) sont celles du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de Lanaudière et des Laurentides. En effet, les forêts du domaine de l'État sont fréquentées par un nombre important d'utilisateurs ayant des intérêts variés.

Le nombre de consultations en ligne qui se sont tenues dans la région de l'Outaouais est relativement peu élevé (138).

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
9.3 Taux de participation des intervenants aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire	Rendre compte annuellement	71 % dans 8 des 10 régions

Globalement, le taux de participation moyen des intervenants aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire, au cours de la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, est au plus élevé pour la région de l'Outaouais, soit 90 %, et au plus bas pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, soit 51 %. En moyenne, le taux de participation a été de 71 % dans huit des dix régions pour lesquelles les résultats étaient disponibles au 31 mars 2015.

Les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire en région sont plus souvent locales. Elles sont gérées par unité d'aménagement ou par un regroupement d'unités d'aménagement. Certaines régions ont aussi une table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire qui regroupe l'ensemble des unités d'aménagement de leur territoire.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
9.4 Nombre de consultations sur la planification forestière réalisées auprès de représentants des communautés locales et de représentants des communautés autochtones	Rendre compte annuellement	16 consultations publiques sur les PAFIO et 4 sur les PAFIT auprès des communautés locales, 111 consultations auprès de communautés autochtones sur les PAFIO et 30 consultations sur les PAFIT

COMMUNAUTÉS LOCALES (CONSULTATIONS PUBLIQUES)

Dans le but de diminuer les frais en rapport avec la tenue de ces consultations publiques, plusieurs régions effectuent les consultations publiques du plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) opérationnel (PAFIO) et celles du PAFI tactique (PAFIT), pour l'ensemble des unités d'aménagement simultanément.

En 2014-2015, il y a eu 16 consultations publiques sur les PAFIO et 4 sur les PAFIT.

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

En 2014-2015, 141 consultations auprès de communautés autochtones ont eu lieu dans le contexte des plans d'aménagement forestier intégré, soit 111 pour les PAFIO et 30 pour les PAFIT. Les modalités de consultation peuvent être adaptées pour répondre aux spécificités de chacune des communautés autochtones.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
9.5 Mise en œuvre d'une approche de proximité favorisant la collaboration des citoyens à la protection de la faune et de ses habitats	Mise en œuvre à 100 % d'ici à 2018	Approche mise en œuvre à 18 %

L'approche de proximité mise de l'avant au sein de la Protection de la faune du Québec devrait contribuer à améliorer les interventions de celle-ci en raison d'un renforcement de ses liens avec les citoyens soucieux de protéger les ressources fauniques. L'implantation de l'approche de proximité entend favoriser un rapprochement entre les agents de protection de la faune, les citoyens et les organismes du milieu dans le but de renforcer leur collaboration à la protection de la faune et de ses habitats. Cette approche a également pour but d'améliorer la qualité de l'information reçue de la part des citoyens en ce qui concerne des actes de braconnage et autres activités illégales commises envers la faune et ses habitats.

Dans le but de s'assurer d'une mise en œuvre efficace de l'approche de proximité, les agents de protection de la faune de trois régions administratives (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches) ont reçu au préalable une formation particulière sur cette approche portant, notamment, sur ses fondements, ses objectifs et les stratégies d'intervention. Ainsi, le déploiement de cette approche a pu se concrétiser dans ces régions au cours de l'année 2014-2015.

Le déploiement de cette approche dans les trois premières régions a permis d'en apprécier la mise en œuvre et, en cours d'année, d'ajuster certains aspects qui méritaient d'être mieux compris ou bonifiés.

Objectif 10 - Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs OVT

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
10.1 Nombre et nature des interventions et des partenariats complétés ou en cours	Rendre compte annuellement	365 interventions et partenariats complétés ou en cours

En matière d'affaires autochtones, le Ministère a consacré des efforts dans l'objectif de tenir compte des intérêts, des valeurs et des besoins des communautés autochtones, de faciliter la conciliation des intérêts et des usages sur le territoire, et de favoriser la participation et la consultation des Autochtones relativement à divers processus décisionnels. Ainsi, au cours de l'année 2014-2015 :

- le Ministère a fait 320 consultations liées au domaine forestier auprès de communautés autochtones ou d'organismes représentant des intérêts autochtones, et ce, en plus des consultations menées sur la planification forestière⁴;
- le Ministère a mis en œuvre 26 ententes conclues avec des communautés ou des organismes autochtones en ce qui concerne la participation des Autochtones à l'aménagement et à la mise en valeur des ressources du milieu forestier;
- le Ministère a mis en œuvre 8 ententes ou contrats en matière faunique conclus entre le gouvernement du Québec et des communautés autochtones;
- le Ministère s'est impliqué dans les travaux de 11 tables de négociation, comités ou forums de discussions de niveau stratégique auxquels des représentants autochtones participaient.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
10.2 Nombre de projets soutenus qui favorisent le développement socioéconomique des Autochtones	Rendre compte annuellement	120 projets soutenus

Le Ministère a aussi consacré des efforts dans l'objectif de favoriser, auprès des entreprises et des communautés autochtones, l'accès aux retombées socioéconomiques ayant un lien avec les domaines de la forêt, de la faune et des parcs. Par conséquent, au cours de l'année 2014-2015 :

- 3 garanties d'approvisionnement (GA), 19 permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) et 6 ententes de délégation de gestion (ED) accordés à des entreprises, à des organismes ou à des communautés autochtones étaient en vigueur;
- 84 contrats pour l'accomplissement d'activités d'aménagement forestier ont été accordés⁵ à des entreprises, à des organismes ou à des communautés autochtones;
- le Ministère a versé 2 contributions financières aux programmes d'aide à la chasse, à la pêche et au piégeage pour les Inuits et les Naskapis;
- le Ministère met en œuvre des ententes confiant à l'Administration régionale Kativik la mise en valeur (3) et l'exploitation (3) de parcs nationaux situés au Nunavik.

4 Voir l'indicateur 9.4 en ce qui concerne les consultations menées sur la planification forestière.

5 Ces contrats sont accordés par Rexforêt, le Ministère déléguant à cet organisme la réalisation de certaines activités d'aménagement forestier.

Orientation 4

Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité

Axe - Protection et conservation des écosystèmes et des espèces

Objectif 11 - Contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel OVT

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
11.1 Nombre de parcs nationaux créés en territoire nordique et agrandis dans le Québec méridional	3 parcs nationaux créés et 8 parcs nationaux agrandis d'ici à 2018	Travaux en cours

Dans le contexte du Plan Nord, des engagements ont été pris par le gouvernement pour créer des parcs nationaux.

En 2014-2015, le Ministère a travaillé à la production d'un document sur l'état des connaissances du projet de parc national Assinica. Il s'agit d'une étape préalable à la création du parc national.

Par ailleurs, les travaux pour la création du parc national Ulittaniujalik, au Nunavik, se sont poursuivis et le processus légal est amorcé.

Les travaux relatifs aux projets de modification des limites de certains parcs nationaux se sont également poursuivis.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
11.2 Nombre d'initiatives portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique	4 initiatives réalisées d'ici à 2018	2 initiatives en cours

Deux projets portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique sont en cours. Ces deux projets s'ancrent dans le contexte de la Stratégie maritime du Québec et de la croissance anticipée du trafic maritime.

Il y a d'abord un projet portant sur la préparation d'un état de situation des poissons du chenal de navigation du Saint-Laurent à l'aide des échantillonnages réalisés en 2007, 2008 et 2009.

Un autre projet porte sur la connectivité entre les habitats de fraye et de nurserie du grand brochet dans le Saint-Laurent. Des cartes ont été produites pour trois scénarios hydrologiques.

Objectif 12 - Contribuer au rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables OVT

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
12.1 Élaboration et mise en œuvre des orientations gouvernementales pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	Orientations élaborées et mises en œuvre d'ici à 2018	Travaux en cours

Les taux de perturbation des habitats compromettent l'autosuffisance des populations de caribous forestiers dans plusieurs secteurs de la forêt aménagée. Les Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (mai 2013) visent essentiellement à réduire le taux de perturbation des habitats sous le seuil de 35 % en vue d'assurer une probabilité d'autosuffisance des populations de caribous forestiers supérieure à 60 %.

À la suite de l'évaluation des impacts sur la possibilité forestière associés à la mise en œuvre intégrale des Lignes directrices, un comité de travail intersectoriel a analysé des pistes de solutions possibles afin d'en atténuer les impacts. Ces travaux permettront de prendre position sur le niveau d'effort raisonnable à consentir sur le plan économique et sur la précaution suffisante à accorder aux populations de caribous forestiers.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
12.2 Actions réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables	Augmentation de 10 % de ces actions d'ici à 2018	Aucune augmentation

À la suite de la désignation d'une espèce considérée comme menacée ou vulnérable selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, des plans de rétablissement doivent être réalisés. Ces derniers sont produits par les équipes de rétablissement du Québec. Ces équipes de rétablissement multispécifiques travaillent au rétablissement de plusieurs espèces désignées comme menacées ou vulnérables. Toutefois, le 7 octobre 2014, il y a eu une interruption temporaire des activités des équipes de rétablissement fauniques du Québec⁶. Cet arrêt a fait en sorte qu'il n'y a pas d'augmentation des actions accomplies ou en cours d'accomplissement dans le contexte des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables en 2014-2015.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
12.3 Augmentation du nombre d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables cartographiés et protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	50 plans d'habitats dressés d'ici à 2018	Travaux en cours

L'article 128.3 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune prévoit que le ministre peut cartographier des plans d'habitats fauniques, notamment ceux d'une espèce considérée comme menacée ou vulnérable. Ces plans correspondent à des tracés cartographiques d'un site occupé par l'espèce visée par les mesures de protection et répondant aux caractéristiques prévues dans le Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats.

⁶ La reprise des travaux des équipes de rétablissement a été autorisée le 15 mai 2015.

En 2014-2015, le Ministère a poursuivi l'analyse des commentaires reçus par les différents ministères ciblés par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Cette étape est nécessaire à la publication des habitats fauniques cartographiés et protégés en vertu de cette loi.

Objectif 13 - Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes (EEE) et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens OVT

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
13.1 Élaboration et mise en œuvre de mesures de lutte intégrée	4 guides de bonnes pratiques ou plans d'action élaborés et mis en œuvre eu égard aux EEE et maladies de la faune d'ici à 2018	Travaux à venir

Le Ministère prévoit rédiger des plans d'action, des guides de bonnes pratiques ou des fascicules d'information qui permettront de sensibiliser, d'informer et de lutter efficacement contre les espèces exotiques envahissantes et les maladies de la faune. Cet objectif s'inscrit dans un contexte de conservation de la biodiversité et d'intégrité des écosystèmes et des ressources fauniques exploitées. Au 31 mars 2015, les travaux d'élaboration n'ont pas encore débuté.

Orientation 5 Améliorer la performance organisationnelle

Axe - Façons de faire efficaces

Objectif 14 - Optimiser la performance des programmes et des activités du Ministère

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
14.1 Nombre et bénéfiques des projets d'optimisation réalisés	10 projets d'ici à 2018	2 projets réalisés

Dans un contexte gouvernemental marqué, notamment, par une gestion rigoureuse des dépenses publiques et par une révision de ses programmes, le Ministère veut contribuer à cet exercice par l'amélioration de sa performance sur le plan organisationnel.

Deux projets d'optimisation ont été réalisés au cours de la période 2014-2015, soit la réorganisation régionale du Ministère, ainsi que la réorganisation administrative du Bureau du forestier en chef. À la suite de la création du Ministère, une analyse de la structure a été faite dans le but d'augmenter l'efficacité et la cohésion de la gestion forestière et faunique, notamment la présence du Ministère en région. Cette réflexion a mené à un redéploiement des instances ministérielles en région qui s'est effectué en deux volets.

D'une part, les onze directions responsables de la gestion de la faune en région ont été intégrées au réseau régional du Ministère sous la responsabilité du Secteur des opérations régionales. Ainsi, pour chacune des régions, les directions générales sont composées d'une direction de la gestion de la faune et d'une direction de la gestion des forêts qui assureront dorénavant un rôle privilégié auprès de chacun de leurs partenaires et auprès de toute leur clientèle⁷.

7 Il importe de noter que la nouvelle structure est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2015.

D'autre part, le Ministère a entrepris le redécoupage de son organisation administrative en région. Initialement composé de dix directions générales en région, les fonctions régionales comptent maintenant six directions générales sectorielles. Cette nouvelle approche permettra d'assurer la représentation, la coordination, la planification, l'organisation et le contrôle des opérations dans chacun des territoires, et ce, dans un souci d'efficacité.

Dans cette même perspective, une réflexion sur le plan de l'organisation administrative du Bureau du forestier en chef a été amorcée dans le but d'améliorer son efficacité et son efficience. Ainsi, certains membres de l'effectif du Bureau du forestier en chef ont été intégrés aux équipes du Secteur des opérations régionales, alors que d'autres employés ont été transférés dans des unités centrales du Ministère. Pour plus de précisions, des renseignements additionnels sont présentés dans le rapport annuel de gestion du Bureau du forestier en chef.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
14.2 Nombre et bénéfices des projets d'amélioration continue en technologies de l'information réalisés	3 initiatives par année	3 initiatives réalisées

Les investissements consacrés au cours de l'année 2014-2015 ont permis la réalisation de trois projets importants qui, par l'intermédiaire d'une amélioration continue des technologies de l'information, ont eu une incidence bénéfique sur la prestation du Ministère par rapport à sa clientèle du domaine forestier tel que cela est décrit ci-dessous.

- Le développement du site Web du Bureau de mise en marché des bois contribue à soutenir l'État dans sa volonté de rendre accessibles les bois sur le marché libre pour favoriser une utilisation optimale des ressources forestières.
- La mise en ligne d'une nouvelle solution d'affaires pour la réception et la prévalidation de rapports d'activité technique et financier facilite, pour les industriels forestiers et les autres clientèles du Ministère visées par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la transmission de ces rapports et elle contribue à assurer la qualité des données déposées, de même qu'à en confirmer la provenance.
- Les améliorations apportées à la plateforme HorizonCPF ont pour but d'optimiser les résultats obtenus lors du calcul de la possibilité forestière pour les unités d'aménagement et les forêts de proximité, en facilitant la prise en considération des objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts.

Ces projets ont tous permis la livraison des fonctionnalités attendues, et ce, à l'intérieur des budgets prévus. Des renseignements additionnels sont présentés dans la section traitant des ressources informationnelles (p. 49).

Axe - Gestion stratégique des ressources humaines

Objectif 15 - Favoriser la mobilisation du personnel et le développement des compétences

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
15.1 Réalisation et bénéfices des plans sectoriels de mobilisation	Avoir mis en œuvre 90 % des actions des plans d'ici à 2018	Processus d'élaboration des plans sectoriels de mobilisation démarré

La démarche ministérielle de gestion mobilisatrice a été présentée au comité de direction du Ministère, où chaque secteur a été invité à élaborer un plan de gestion mobilisatrice. La Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles accompagne les secteurs dans l'élaboration des plans en offrant un atelier et divers outils.

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
15.2 Taux d'évaluation du rendement des employés	Augmentation du taux annuel d'évaluation du rendement à 90 % en 2017-2018 (2015-2016 : 70 %; 2016-2017 : 80 %)	Processus révisés et formations offertes aux gestionnaires sur la gestion des contributions individuelles

Au cours de l'année 2014-2015, la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles a révisé les processus de suivi de la gestion des contributions individuelles, ainsi que le formulaire d'évaluation et la section consacrée à ce sujet dans l'intranet du Ministère. En plus du rôle-conseil apporté par la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles à ce sujet, celle-ci a également offert, aux gestionnaires ainsi qu'aux professionnels en situation de gestion, des ateliers de formation sur la gestion des contributions individuelles.

Résultats relatifs aux services aux citoyens

FONCTIONNEMENT DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Service à la clientèle du Ministère relève de la Direction des communications. Le Service à la clientèle gère les services d'accueil et de renseignements pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Plus précisément, le Service à la clientèle assure le service de première ligne pour ces deux ministères et :

- offre un service pour les modes de prestation suivants : le téléphone, le courriel, le courrier et la télécopie;
- répond aux questions le plus fréquemment posées;
- répond aux questions plus complexes portant sur les programmes les plus populaires;
- transfère, au réseau de répondants, les autres demandes en deuxième ligne;
- vulgarise l'information réglementaire à l'intention des citoyens;
- assiste les citoyens dans leurs recherches d'information au moyen d'Internet;
- conduit certains sondages auprès de groupes de clientèle ciblés.

Cette équipe est aussi responsable du suivi des engagements de la Déclaration de services aux citoyens.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le Service à la clientèle n'a pas traité les demandes associées à la faune et aux parcs au cours de la période allant du 1^{er} avril au 8 septembre 2014, période de transition durant laquelle le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques s'est occupé du traitement de ces demandes.

Le tableau suivant présente le nombre de contacts effectués avec la clientèle par le Service à la clientèle et concernant le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Tableau 1 : Nombre de contacts effectués, selon le mode de communication, en 2014-2015

Mode de communication	Nombre de contacts effectués
Téléphone	22 198
Courrier	48
Courriel	3 106
Total	25 352

Puisque le Service à la clientèle est en services partagés, l'interprétation des résultats portant sur la Déclaration de services aux citoyens doit prendre en considération qu'en plus des 25 352 contacts effectués pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, il y a également eu 75 366 contacts pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La Déclaration de services aux citoyens a été mise en ligne en novembre 2014.

Les engagements particuliers de la déclaration, qui sont suivis pour le rapport annuel de gestion, sont les suivants :

- Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes;
- Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins;
- Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins;
- Répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins;
- Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes.

L'engagement « Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes » n'a pas pu être mesuré pour l'année 2014-2015, en raison de la réorganisation des bureaux en région et du réseau de répondants.

En ce qui a trait à l'engagement « Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins », on observe un résultat de 73,7 %.

L'engagement « Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins » a obtenu un fort résultat avec un taux de 98,9 %. Un personnel d'expérience capable de traiter des demandes complexes explique ce résultat, de même que l'organisation du travail qui a permis de réserver des plages horaires pour le traitement exclusif des demandes effectuées par courriel.

L'engagement « Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes » a été respecté à 64,1 % au cours de la période 2014-2015. Le pointage obtenu reflète le fort volume de demandes traitées en 2014-2015 ainsi que les pics historiques d'achalandage observés au cours de l'automne 2014.

L'engagement « Répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins » est traité dans la section du rapport annuel qui porte sur les plaintes.

Tableau 2 : Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens

Engagements	2014-2015
Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes (en %)	n. d.
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins (en %)	73,7
Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins (en %)	98,9
Répondre à votre appel fait au 1 844-LAFORET en moins de 3 minutes (en %)	64,1
Nombre de contacts MFFP	25 352
Nombre de contacts MFFP et MERN	100 718

n. d. : non disponible.

TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

En vertu des articles 6 et 7 de la Loi sur l'administration publique, le Ministère doit mesurer le taux de satisfaction de la clientèle en vue d'associer l'atteinte des résultats avec les services offerts. Un court sondage est accessible dans le site Web du Ministère. Il permet aux citoyens de donner une rétroaction sur les services qu'ils ont reçus. De plus, un hyperlien qui pointe vers ce sondage apparaît dans les accusés de réception des principales adresses courriel du Ministère.

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, 121 personnes ont répondu au sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens.

Selon les résultats recueillis, le motif principal de contact par courriel avec le Ministère est la recherche de renseignements (45,7 % des répondants à cette question).

Les aspects qui recueillent les taux de satisfaction les plus élevés sont le respect (93,7 %) et la qualité du français (92,6 %), alors que les taux les plus faibles se rapportent à la facilité d'utilisation des services Web (80,3 %) et à l'obtention de ce qui était recherché (79,7 %).

Tableau 3 : Résultats au sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens

Résultats du sondage en ligne	2014-2015 (en %)
La réponse reçue était en lien avec ma question	83,5
Ma démarche a été facile	86,2
J'ai reçu une réponse rapidement	90,9
La qualité du français était excellente	92,6
J'ai été traité respectueusement	93,7
Les renseignements reçus étaient clairs	84,8
Les services Web étaient faciles d'utilisation	80,3
Je suis confiant que les renseignements personnels que j'ai donnés au Ministère sont traités de manière confidentielle	89,3
J'ai obtenu ce que je cherchais	79,7

La mesure du taux de satisfaction global est de 86,9 %.

PRINCIPALES AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Les principales améliorations apportées en 2014-2015 au Service à la clientèle sont les suivantes :

- une entente de prise en charge des débordements a été conclue avec Services Québec;
- une réponse vocale interactive a été instaurée sur la ligne téléphonique consacrée à la faune et à l'information réglementaire (1 877 346-6763);
- les délais d'attente sur les lignes téléphoniques sont annoncés aux clients;
- les contenus des messages sur les différentes lignes téléphoniques ont été étudiés et certaines corrections ont été apportées;
- les préposés aux renseignements ont suivi un programme de formation au cours de l'hiver 2015.

Gestion des plaintes

Du mois d'avril au mois d'octobre 2014, le Ministère a bénéficié de certains services, dont le traitement des plaintes, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les plaintes ayant un lien avec les mandats des ministères auxquels ils succédaient, soit le ministère des Ressources naturelles et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Durant cette période transitoire, le Ministère a rendu 34 décisions, à la suite d'une analyse de la plainte effectuée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ces plaintes ne sont pas comptabilisées dans les statistiques présentées ci-après.

Le traitement complet des plaintes par le Ministère a débuté en octobre 2014. Ainsi, du mois d'octobre 2014 au 31 mars 2015, un total de 83 plaintes ont été reçues, parmi lesquelles 75 avaient un lien avec la mission, les programmes ou les services du Ministère. Les huit autres plaintes ont été dirigées vers un autre ministère ou organisme, car elles ne concernaient pas le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Par ailleurs, 48 des 75 plaintes traitées par le Ministère ont été considérées comme des commentaires⁸.

Sur les 75 plaintes traitées, la majorité, c'est-à-dire 69, concernait le Secteur de la faune et des parcs, 6 ayant plus particulièrement rapport à la qualité des services d'agents de protection de la faune. Depuis le 1^{er} janvier 2009, tous les agents de protection de la faune à l'emploi du Ministère sont assujettis au Code de déontologie des policiers du Québec. Ainsi, le Commissaire à la déontologie policière reçoit et traite les plaintes qui portent sur le comportement d'un agent. Selon le bilan produit par le Commissaire à la déontologie policière, quatre dossiers au sujet de quatre agents ont été traités par celui-ci au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Il y a eu conciliation pour un dossier et refus d'enquêter pour les trois autres.

Enfin, l'engagement pris dans la Déclaration de services aux citoyens qui consiste à répondre dans un délai de 15 jours ouvrables ou moins a été respecté pour 81 % des plaintes traitées.

⁸ Un commentaire se traduit par une remarque ou par une observation, verbale ou écrite, relativement aux services offerts par le Ministère ou aux responsabilités relatives à sa mission. Le commentaire n'est pas traité comme une plainte, mais il peut être soumis aux autorités du Ministère pour information et, le cas échéant, un suivi peut être donné.

Résultats relatifs au développement durable

Au cours de la dernière année, le Ministère s'est impliqué, sous différents angles, dans le dossier du développement durable. D'une part, il a collaboré avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'élaboration de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. D'autre part, il a amorcé les travaux d'élaboration de son plan d'action de développement durable en vue de contribuer à cette future stratégie. Il faut également mentionner que plusieurs de ses objectifs consistent à garantir une continuité avec ceux du Plan de développement durable 2008-2011 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui relèvent des volets Forêts, Faune et Opérations régionales.

De plus, le Ministère a maintenu sa contribution au miniportail sur le développement durable qui constitue le principal outil de sensibilisation s'adressant à l'ensemble du personnel. Ainsi, au-delà de son contenu global qui porte sur la démarche du Ministère et sur le contexte qui le guide (la Loi, la Stratégie, etc.), diverses nouvelles y ont été diffusées sur une base régulière au cours de la dernière année (mise en place de nouveaux processus, tenue d'activités, initiatives d'employés ou d'unités administratives, etc.). Par ailleurs, des nouvelles en développement durable sont également publiées sur d'autres miniportails relevant de diverses unités du Ministère.

Enfin, spécifiquement au regard des cibles du Plan de développement durable 2008-2011 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune complété en grande partie, certaines actions qui demeurent sous la responsabilité du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ont pu être poursuivies en 2014-2015. Ainsi, les six actions suivantes ont contribué directement à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui par ailleurs a été prolongée jusqu'en 2015.

Objectif gouvernemental 18 : Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Action 4.3 Mettre en place un régime forestier adapté dans les limites du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, favorisant la participation des Cris à l'activité forestière en région

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
Taux d'intégration des modalités du régime forestier adapté dans les plans d'interventions forestières	Intégrer 100 % des modalités aux plans	100 % des modalités intégrées dans les plans

Les quinze plans annuels d'interventions forestières originaux de l'année 2014-2015 dans chacune des unités d'aménagement du territoire d'application du régime forestier adapté, de même que chacune des modifications de ces plans, ont été validés. Les statistiques forestières de chaque aire de trappe et les critères maximaux quant à la récolte permise dans chacune de ces aires ont été validés. La cible de 100 % d'application a été atteinte puisqu'il s'agit là d'un critère de délivrance du permis annuel d'interventions forestières.

Objectif gouvernemental 22 : Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

Action 5.5 Assurer une saine gestion de la faune terrestre en évaluant l'abondance des populations afin de déterminer le taux de récolte

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie, orignal et ours noir)	Annuellement, respect du taux de récolte planifié	Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie, orignal et ours noir)

Pour la période 2014-2015, la récolte de cerf de Virginie (90 %), d'orignal (89 %) et d'ours noir (74 %) a été inférieure aux taux de récolte planifiés. Ainsi, la cible a été respectée.

Le potentiel de récolte de ces grands gibiers est établi en tenant compte de l'ensemble des facteurs qui régissent la dynamique de leurs populations (ex. : prédation, récolte par la chasse, maladies, conditions hivernales, etc.). Ces facteurs sont abordés dans les divers plans de gestion. L'analyse se fait pour chacune des zones de chasse et un objectif de récolte est fixé pour chacune d'elles. L'addition de ces objectifs par zone permet l'établissement d'une cible globale pour le Québec, par espèce. Le taux de récolte exprimé constitue le résultat présenté ci-dessus.

Action 5.10 Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
Nombre de nouveaux écosystèmes forestiers exceptionnels protégés légalement	D'ici à 2011, 50 EFE (2008-2009 : 20; 2009-2010 : 15 et 2010-2011 : 15)	Aucun EFE en 2014-2015, 75 EFE depuis 2008
Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts	D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés	389 refuges biologiques désignés légalement en 2014-2015; au total 2 414 refuges biologiques désignés légalement depuis 2008

En ce qui concerne le premier indicateur, la cible de 50 écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) classés a été atteinte en 2010-2011. Toutefois, les travaux se sont poursuivis depuis et, en mars 2015, le total atteignait 219 EFE protégés légalement alors qu'il était de 144 au début de la période d'évaluation en 2008. Un total de 75 EFE additionnels ont été protégés légalement depuis 2008.

En 2008, 3 500 refuges biologiques ont été soustraits aux activités forestières en vue de protéger les vieilles forêts. En 2012, un premier groupe de 2 025 refuges biologiques a été désigné légalement et soustrait aux activités d'exploitation des ressources naturelles. En septembre 2014, un second groupe de 389 refuges biologiques a été protégé légalement, de sorte qu'un total de 2 414 refuges était désigné légalement au 31 mars 2015. Ainsi, 69 % des 3 500 forêts initialement identifiées et soustraites aux activités forestières d'aménagement ont été protégées légalement à titre de refuges biologiques.

Objectif gouvernemental 3 : Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

Action 6.7 Réaliser des projets d'acquisition de connaissances qui conduisent à une utilisation durable des ressources fauniques et des habitats

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
Taux de réalisation des projets d'acquisition de connaissances prévus	D'ici à 2011, réalisation de 22 projets	23 projets réalisés

La cible de cet indicateur a été atteinte en 2010-2011. En 2014-2015, 23 projets ont été réalisés.

Ces projets d'acquisition de connaissances touchent plusieurs volets de la mission gouvernementale de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats. Ils abordent divers problèmes associés aux espèces aquatiques, terrestres et aviennes, ainsi qu'à leurs habitats. Les maladies de la faune et les espèces en situation précaire sont également étudiées. Ces connaissances sont essentielles à une saine gestion assurant à la fois la pérennité des ressources fauniques et leur utilisation durable.

Action 6.8 Réaliser des projets de recherche centrés sur une utilisation durable des ressources forestières et du territoire

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
Taux de réalisation des projets de recherche prévus	D'ici à 2011, réalisation de 23 projets de recherche	24 projets, soit 13 projets terminés et 11 en cours

Depuis que la cible de cet indicateur a été atteinte en 2011-2012, le Ministère poursuit divers programmes de recherche et contribue à plusieurs projets de recherche externes qui ont pour but d'accroître les connaissances pour améliorer la gestion durable des ressources forestières. En 2014-2015, 24 des 207 projets de recherche forestière avaient un lien particulier avec le thème du développement durable.

Action 6.10 Systématiser l'intégration d'instruments de mesure et d'indicateurs de développement durable lors de l'évaluation des programmes du Ministère

Indicateur	Cible	Résultat 2014-2015
Pourcentage des rapports d'évaluation qui contiennent au moins un instrument de mesure ou des indicateurs de développement durable	D'ici à 2011, 100 % des rapports d'évaluation de programme (2008-2009 : 50 %; 2009-2010 : 75 % et 2010-2011 : 100 %)	100 % des rapports d'évaluation

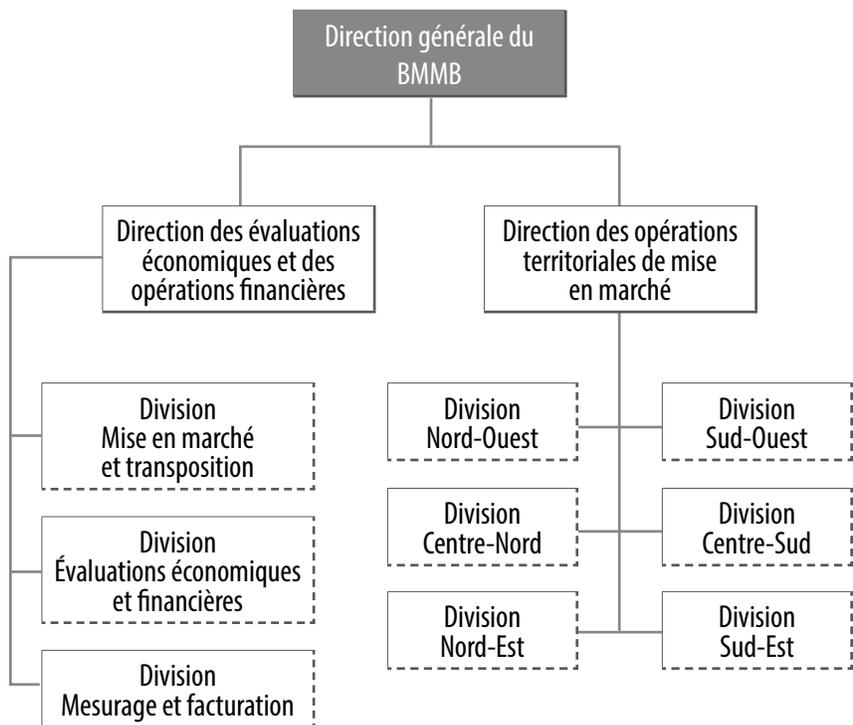
Au cours de l'année, le Ministère a produit deux rapports d'évaluation de programme, le premier portant sur le Groupe régions du Programme de développement des marchés du Bureau de promotion des produits du bois du Québec (QWEB) et le second, sur l'approche de gestion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ces deux rapports comprennent des indicateurs ou des instruments de mesure de développement durable. La cible annuelle de 100 % est, par conséquent, atteinte.

EXIGENCES LÉGISLATIVES LIÉES À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER

Bureau de mise en marché des bois

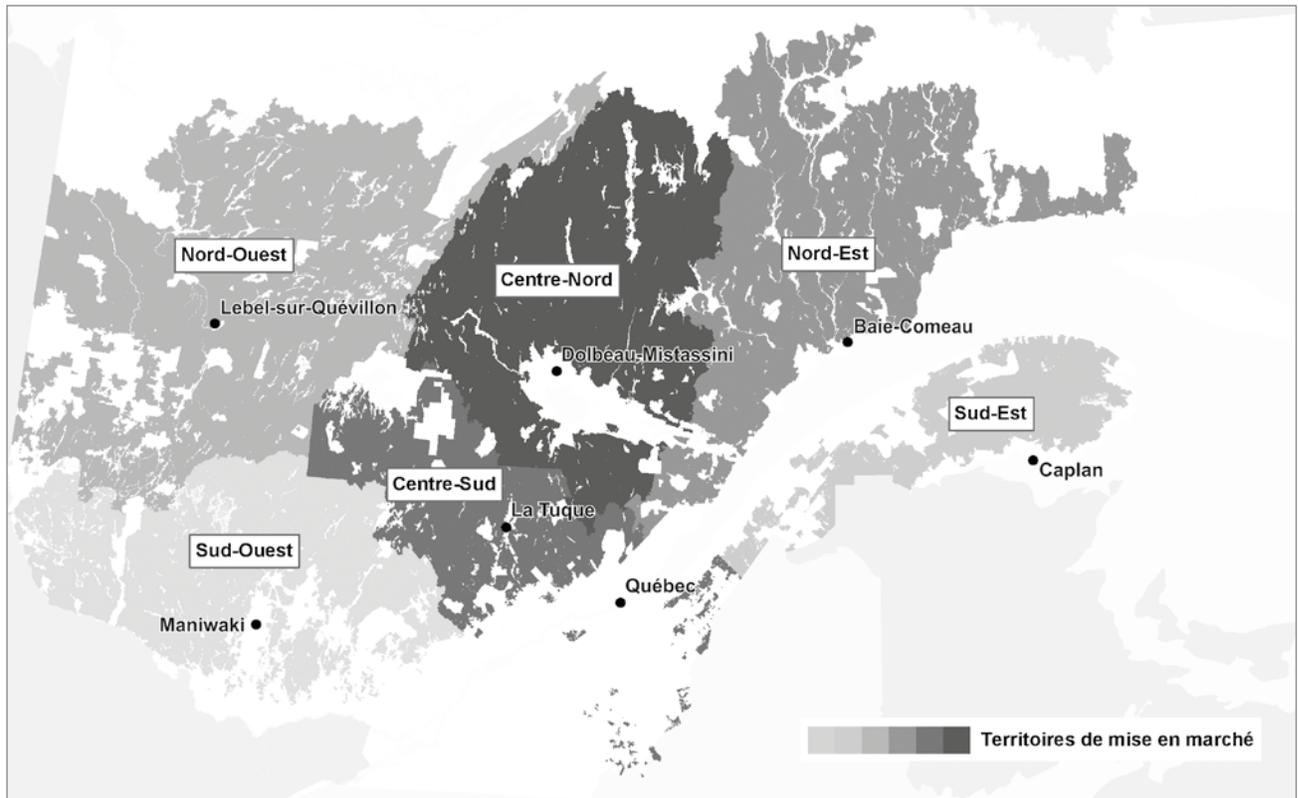
Le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) a été institué en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier sanctionnée le 1^{er} avril 2010. Ce bureau est composé de deux directions, c'est-à-dire la Direction des évaluations économiques et des opérations financières ainsi que la Direction des opérations territoriales de mise en marché. La Direction des évaluations économiques et des opérations financières regroupe trois divisions, soit la Division de la mise en marché et de la transposition, la Division des évaluations économiques et financières, de même que la Division du mesurage et de la facturation. La Direction des opérations territoriales de mise en marché est elle-même répartie en six divisions territoriales. La figure 1 présente la structure organisationnelle du Bureau de mise en marché des bois.

Figure 1 : Organigramme du Bureau de mise en marché des bois



La mission du Bureau de mise en marché des bois est de rendre accessibles des bois sur le marché libre pour favoriser l'utilisation optimale des ressources forestières et pour maximiser les revenus et la création de richesse découlant des activités d'aménagement forestier, et ce, pour l'ensemble de la société québécoise. Pour mener à bien cette mission, les six divisions territoriales assurent une présence du Bureau de mise en marché des bois dans l'ensemble du Québec forestier (figure 2).

Figure 2 : Emplacement des territoires de mise en marché du Bureau de mise en marché des bois



Les fonctions du Bureau de mise en marché des bois se divisent en quatre volets, soit :

1. Vendre sur un marché libre 25 % des bois des forêts de l'État;
2. Transposer les prix d'enchères aux bois offerts en garantie d'approvisionnement;
3. S'assurer du mesurage et de la facturation de 100 % des bois des forêts de l'État;
4. Réaliser les analyses économiques permettant d'investir les revenus de la forêt dans les travaux permettant de maximiser la création de richesse pour l'ensemble de la société.

C'est au titre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, qui porte sur la mise en marché des bois, que sont définies les fonctions et responsabilités du Bureau de mise en marché des bois (articles 119 à 126).

MISE EN MARCHÉ ET RÉSULTATS DES VENTES

Le Bureau de mise en marché des bois a également pour fonction de déterminer les volumes minimaux de bois requis sur le marché libre pour établir la valeur marchande des bois sur pied. Ainsi, l'objectif de mise en vente sur le marché libre correspond à 25 % des volumes récoltables en forêt publique, soit 5,8 millions de mètres cubes annuellement. D'autres volumes peuvent s'ajouter et être mis en vente par le Bureau de mise en marché des bois en cours d'année, notamment au moment de la renonciation de volumes par les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement ou à l'occasion de la vente des volumes non récoltés (VNR) au cours de la crise forestière.

Au cours de l'année 2014-2015, le Bureau de mise en marché des bois a offert 7 millions de mètres cubes (volume de base et VNR), soit plus de 200 secteurs de vente. De ce nombre, 5,7 millions de mètres cubes ont trouvé preneur. Les résultats détaillés par division territoriale sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Répartition des volumes affichés et vendus par division territoriale pour 2014-2015

Division territoriale	Volumes affichés (en M m ³)	Volumes vendus (en M m ³)	Nombre de secteurs affichés	Nombre de secteurs vendus
Centre-Nord	2,39	1,94	40	30
Centre-Sud	0,94	0,80	35	30
Nord-Est	0,96	0,67	30	18
Nord-Ouest	1,32	1,17	35	31
Sud-Est	0,46	0,46	29	29
Sud-Ouest	0,91	0,63	45	32
Total	6,98	5,67	214	170

Un des objectifs du marché libre des bois est de libéraliser l'accès aux bois de la forêt publique. Comme plus de 45 % des volumes vendus en 2014-2015 l'ont été à des entreprises ne possédant pas de garanties d'approvisionnement (entrepreneurs forestiers, coopératives, entreprises de services techniques, consultants, etc.), le Bureau de mise en marché des bois considère que cet objectif a été atteint. La répartition des ventes par type d'entreprise est présentée dans le tableau suivant. Cette année, les 170 secteurs adjudgés ont été vendus à 58 entreprises différentes. Depuis le début des activités du Bureau de mise en marché des bois, près de cent entreprises différentes ont remporté des volumes de bois.

Tableau 5 : Répartition des ventes par type d'entreprise pour l'année 2014-2015

Type d'entreprise	Volumes achetés (en M m ³)	Proportion des volumes achetés (en %)	Nombre de secteurs	Proportion des secteurs achetés (en %)
Scierie	3,01	54	87	50
Entrepreneur forestier	1,54	27	47	28
Services techniques / consultant	0,54	9	6	4
Coopérative	0,27	5	7	4
Particulier	0,13	2	8	5
Autres	0,18	3	15	9
Total	5,67	100	170	100

Cette année encore, le Bureau de mise en marché des bois a participé à certains événements pour faire connaître ses activités et encourager la participation des entreprises au marché libre des bois. Il a participé, notamment, à des conférences dans le cadre d'événements organisés par l'Association québécoise des entrepreneurs en travaux d'aménagement forestier (AQETAF), l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et la Conférence des coopératives forestières du Québec.

En mai 2014, le Bureau de mise en marché des bois a entrepris la mise à jour du manuel de mise en marché, qui contient l'ensemble de l'information requise en ce qui concerne l'achat de bois sur le marché libre. On y trouve, notamment, des explications quant aux différents types d'enchères, une description des différentes sections d'un document d'appel d'offres, les critères de conformité à respecter au moment de la soumission, les règles d'adjudication, de même qu'une description du contrat type de vente et de son suivi.

À la suite de la publication du rapport final du Chantier sur les améliorations à apporter à la mise en œuvre du régime forestier, de la consultation de ses divers groupes de clientèle et de son souci d'amélioration continue de ses processus d'affaires, le Bureau de mise en marché des bois a déterminé des mesures pour améliorer les mécanismes de mise en marché. Ces mesures ont pour principal but de réduire les risques et les charges financières des entreprises, ainsi que d'augmenter la participation au marché libre des bois⁹.

MISE EN MARCHÉ DES BOIS ET TRANSPOSITION DES PRIX

En vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Bureau de mise en marché des bois a pour fonction d'évaluer la valeur marchande des bois sur pied que doivent acquitter les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement pour chaque mètre cube de bois récolté. Cette valeur est établie par la technique de parité, laquelle s'appuie sur les prix de vente des secteurs vendus sur le marché libre des forêts de l'État. Comme c'est le cas chaque année, le Bureau de mise en marché des bois a publié les grilles de valeur marchande des bois sur pied et entrepris leur indexation.

Au cours de l'année 2014-2015, le Bureau de mise en marché des bois a mis au point un nouveau modèle de tarification permettant de transposer directement le prix des enchères pour établir la valeur marchande des bois offerts sous garantie d'approvisionnement. Ce modèle entrera en vigueur pour l'exercice 2015-2016.

MESURAGE DES BOIS ET FACTURATION

Le Bureau de mise en marché des bois est responsable de la facturation des bois récoltés sur les terres publiques au Québec. Il gère le système « Mesubo », qui permet de colliger l'ensemble des données de mesurage requises pour l'établissement des volumes de bois récoltés et de produire la facturation sur la base des prix misés aux enchères et de la valeur marchande des bois sur pied récoltés par les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement ou d'autres types de droit. Cette année, près de 20 millions de mètres cubes de bois de forêt publique ont été facturés, pour une somme totale de 230 millions de dollars.

Le Bureau de mise en marché des bois a mis à jour le *Manuel de mesurage des bois récoltés sur les terres du domaine de l'État* pour l'année 2014-2015 dans la suite des modifications et améliorations amenées par le nouveau régime. Le manuel décrit l'ensemble des méthodes de mesurage autorisées, ainsi que les instructions relatives à l'application de chacune d'elles. Comme nouveautés notables au cours de cette année se trouvent, d'une part, une nouvelle approche de calcul simplifiée pour l'échantillonnage des bois de sapin, d'épinette, de pin gris et de mélèze et, d'autre part, l'implantation de nouvelles approches permettant d'accélérer grandement la prise de données sur le terrain.

Finalement, dans le contexte du développement du mesurage des bois, le Bureau de mise en marché des bois a mis sur pied un groupe de travail pour encadrer la mise en place du mesurage automatisé à l'aide de scanners. L'utilisation de ce genre d'équipement pour automatiser la prise des données promet beaucoup, notamment pour la simplification du mesurage tout en augmentant la quantité d'information disponible s'adressant aux différents intervenants.

9 Ces mesures ont été annoncées en mai 2015 et elles seront mises en œuvre au cours de l'année 2015-2016.

ANALYSES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DES INVESTISSEMENTS FORESTIERS

Le Bureau de mise en marché des bois détient une expertise reconnue en matière d'analyses économiques et financières appliquées à la foresterie. En effet, il contribue à ce que les orientations stratégiques répondent aux enjeux économiques et à ce que les investissements et les stratégies liés à la gestion forestière soient créateurs de richesse pour l'ensemble de la société. Cette année encore, il a mené à bien des analyses économiques et financières et il a publié le résultat de deux analyses. Plus précisément, une première analyse sur la rentabilité économique du reboisement et une seconde sur les éclaircies commerciales de plantation ont été menées à terme. Les résultats de ces analyses sont accessibles dans le site Web du Bureau de mise en marché des bois¹⁰.

Cette année, le Bureau de mise en marché des bois a rendu également disponible le Modèle d'évaluation de la rentabilité des investissements sylvicoles (MERIS), un outil d'aide à la décision pour guider les investissements en forêt. Cet outil est le résultat de l'intégration et de la fusion de deux outils au cours des dernières années, soit l'outil Analyse sylvicole et financière (ASEF) et le Modèle d'évaluation économique (MEE). Les développements ont aussi permis d'automatiser les liens avec les autres outils de la planification forestière. De plus, le Bureau de mise en marché des bois a mis au point Optipres en collaboration avec la Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers du Ministère. Ce modèle permet d'obtenir une optimisation financière et économique à l'échelle d'un chantier.

En tant qu'organisation qui a la responsabilité d'établir la valeur des activités d'aménagement, le Bureau de mise en marché des bois a également révisé les grilles d'aide financière pour l'exécution des travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux dans les forêts de l'État.

Cette année, le Bureau de mise en marché des bois a accompli les travaux et les analyses propres à soutenir la mise en place des mesures d'aide favorisant la récolte des feuillus de faible qualité et la récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'aide à l'aménagement des forêts feuillues et mixtes est disponible pour toutes les régions du Québec et elle est répartie en deux volets. Le volet 1 a pour but de favoriser la récupération des bois de trituration et offre une aide variable selon la distance de transport. Le volet 2 vise à favoriser l'utilisation maximale des bois feuillus en offrant une aide lorsque les bois sont transportés en longueur et mesurés de façon optimisée. Le plan de récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette prévoit une aide financière variable selon le taux de mortalité des peuplements et une tarification particulière par essence. De plus, la mise en copeaux en forêt de bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette est maintenant favorisée.

Finalement, le Bureau de mise en marché des bois a également été mandaté par le ministre pour publier le bulletin économique *Accès forestier* qui s'adresse à l'ensemble des intervenants du secteur forestier. Cette année, les deux premiers numéros ont été publiés. Le premier abordait la reprise du secteur forestier et le deuxième présentait des produits prometteurs pour assurer sa viabilité à moyen et à long terme. Le bulletin *Accès forestier* est accessible en ligne, dans le site Web du Bureau de mise en marché des bois et dans celui du Ministère.

Gestion du Programme de financement forestier par la Financière agricole

La Financière agricole du Québec agit en tant que mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la gestion du Programme de financement forestier. Ce programme a pour but d'appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen d'une garantie de prêt pour un montant maximal de 750 000 \$. Selon les renseignements fournis au Ministère par la Financière agricole du Québec, au 31 mars 2015, le portefeuille de garanties de prêt s'élève à 137,1 millions de dollars. Ainsi, ce programme contribue fortement au développement de la forêt privée.

Cette année, les renseignements obtenus précisent que la Financière agricole a délivré 314 certificats de prêts forestiers, pour un montant de 33,9 millions de dollars. Cela représente une hausse de 19 % par rapport aux 28,6 millions de dollars autorisés en 2013-2014.

Tableau 6 : Sommaire du Programme de financement forestier par la Financière agricole

Exercice financier	Financement		
	Certificat	Prêt ¹	Montant (en \$)
2011-2012	246	264	20 771 637
2012-2013	259	271	23 475 450
2013-2014	304	318	28 627 500
2014-2015 ²	314	330	33 944 136

1. Il est possible de retrouver plus d'un prêt dans un même certificat.
2. Données provisoires.

UTILISATION DES RESSOURCES

Ressources humaines

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

Tableau 7 : Effectif en poste au 31 mars 2015¹⁻²

Secteur d'activité	2014-2015
Bureau du sous-ministre et unités relevant du sous-ministre	64
Faune et Parcs	824
Forêts	497
Forestier en chef	56
Opération régionales	1 150
Total	2 591

1. Effectif en poste : au 31 mars, le nombre de personnes en poste et non le nombre d'équivalents temps complet (ETC) autorisé.
2. Comprend l'effectif régulier, occasionnel et les étudiants et stagiaires.

Tableau 8 : Effectif utilisé¹ au 31 mars 2015

Secteur d'activité	2014-2015
Bureau du sous-ministre et unités relevant du sous-ministre	45
Faune et Parcs	785
Forêts	493
Forestier en chef	59
Opération régionales	1 260
Total	2 642

1. Effectif utilisé : consommation pour la période allant du 1^{er} avril au 31 mars (cumulatif) qui représente les heures travaillées et payées. Cela n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires.

Tableau 9 : Répartition des personnes en place, selon le groupe d'âge, au 31 mars

Groupe d'âge	Nombre	Pourcentage
Moins de 35 ans	439	16,9
De 35 ans à 54 ans	1 522	58,8
Plus de 54 ans	630	24,3
Total	2 591	100,0

Tableau 10 : Répartition des personnes en place, selon la région administrative

Région administrative	Nombre	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent (01)	221	8,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	207	8,0
Capitale-Nationale (03)	877	33,9
Mauricie (04)	139	5,4
Estrie (05)	47	1,8
Montréal (06)	38	1,5
Outaouais (07)	159	6,1
Abitibi-Témiscamingue (08)	238	9,2
Côte-Nord (09)	129	5,0
Nord-du-Québec (10)	109	4,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	126	4,9
Chaudière-Appalaches (12)	59	2,3
Laval (13)	0	0,0
Lanaudière (14)	84	3,2
Laurentides (15)	98	3,8
Montérégie (16)	45	1,7
Centre-du-Québec (17)	14	0,5
Total	2 591	100,0

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

Tableau 11 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité ou orientation stratégique	2014-2015 (en \$)
Favoriser le développement des compétences	577 846
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	111 190
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	48 450
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	275 367
Total	1 012 853

Tableau 12 : Évolution des dépenses en formation

	2014-2015
Proportion de la masse salariale (en %)	0,70 ¹⁻²
Nombre moyen de jours de formation par personne (en jours)	1,37
Montant alloué par personne (en \$)	224

1. Les jours de formation et les montants alloués par personne sont réalisés à partir du total des employés du Ministère, y compris les cadres et les administrateurs de l'État.
2. La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit investir 1 % de la masse salariale en formation par année civile. La proportion de la masse salariale pour l'année civile 2014 est de 1,27 %.

Tableau 13 : Jours de formation selon les catégories d'emploi

	2014-2015
Cadres	510
Professionnels	1 514
Ingénieurs	34
Fonctionnaires	2 566
Agents de la paix	1 087
Ouvriers	439
Étudiants et stagiaires	49
Total	6 199

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Tableau 14 : Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emploi

	2014-2015
Cadres	13
Professionnels	20
Fonctionnaires	49
Agents de la paix	8
Total	90

Tableau 15 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2014-2015
Taux de départ volontaire (en %)	6,7

BONIS AUX RENDEMENT

L'article 8 de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, chapitre 20), tel que le modifient l'article 129 du chapitre 16 des lois de 2013 et l'article 42 du chapitre 25 des lois de 2013, prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne peut être accordé aux cadres et aux cadres juridiques à l'égard des exercices financiers 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

Le décret 162-2014 du 26 février 2014 portant sur l'application de l'article 8 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein prévoit ce qui suit : le maximum de la grille des pourcentages de boni au rendement correspond à 0 % pour toute cote d'évaluation obtenue pour l'année de référence allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Ainsi, en 2014-2015, aucun boni n'a été accordé pour le rendement lors de l'exercice 2013-2014.

Ressources financières

BILAN FINANCIER

Les revenus sont présentés en fonction des différents domaines d'activité placés sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, tant par le Ministère que par le Fonds spécial, pour accomplir sa mission.

Les résultats présentés constituent des données provisoires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2015.

Le Ministère ayant été constitué en avril 2014, les données comparatives se trouvent dans les rapports annuels de gestion du ministère des Ressources naturelles et du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

REVENUS

Les revenus de l'exercice 2014-2015 pour le portefeuille ministériel totalisent 314,0 millions de dollars.

Tableau 16 : Répartition des revenus, selon le domaine d'activité

Domaine d'activité	2014-2015 ¹ (en M\$)
Forêts	279,9
Faune	34,1
Total	314,0

1. Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2014-2015 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

Les revenus du domaine d'activité « Forêts » proviennent, majoritairement, des ventes de bois aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement et aux acheteurs sur le marché libre des bois (ventes aux enchères).

Les revenus du domaine d'activité « Faune » proviennent majoritairement des ventes de permis de chasse, pêche et piégeage.

DÉPENSES

Les dépenses de l'exercice 2014-2015 totalisent 689,1 millions de dollars.

Tableau 17 : Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité

Domaine d'activité	2014-2015 ¹ (en M\$)
Forêts	451,3
Forestier en chef	5,6
Opérations régionales	81,2
Faune	95,7
Parcs	44,4
Administration	10,9
Total	689,1

1. Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2014-2015 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'exercice 2014-2015 totalisent 13,6 millions de dollars.

Tableau 18 : Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisation

Catégorie d'immobilisation	2014-2015 ¹ (en M\$)
Terrain	1,9
Aménagement	3,5
Matériel et équipement	5,8
Développement informatique	2,4
Total	13,6

1. Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2014-2015 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

Une cible de réduction a été transmise aux fonds spéciaux pour l'exercice financier 2014-2015 équivalant à 2 % de la masse salariale et à 3 % des dépenses de fonctionnement. Le suivi de ces cibles pour le Fonds des ressources naturelles – volet Aménagement durable du territoire forestier est décrit ci-dessous.

Tableau 19 : Mesures de réduction des dépenses pour l'exercice financier 2014-2015 – Fonds des ressources naturelles – Volet Aménagement durable du territoire forestier

Nature des dépenses	Cible de réduction (en k\$)	Réduction réalisée (en k\$)
Masse salariale	1 345,7	1 345,7
Dépenses de fonctionnement	8 727,5	8 727,5

Ressources informationnelles

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a élaboré, pour sa première année d'existence, sa programmation annuelle en ressources informationnelles 2014-2015, laquelle a été approuvée par le Conseil du trésor. Les orientations ministérielles qui appuient cette programmation ont porté, notamment, sur la mise en œuvre du régime forestier et sur la pérennité des systèmes de mission existants. Ainsi, le Ministère a déployé des efforts et des investissements au regard de certains projets en matière de ressources informationnelles.

Dans le contexte du nouveau régime forestier, le Bureau de mise en marché des bois (BMMB), responsable de la gestion du marché libre des bois des forêts de l'État, a procédé à plusieurs modifications de son site Web : amélioration de l'outil d'adjudication des ventes, renforcement de la sécurité et refonte des modules de gestion des garanties de soumissions et de gestion de l'historique des ventes. Le site Web du BMMB rassemble l'information nécessaire à l'achat des bois du domaine public et permet aux enchérisseurs dûment inscrits de participer aux enchères publiques.

Par ailleurs, une solution d'affaires ayant pour but d'assurer le dépôt électronique du rapport d'activité technique et financier (RATF) a été livrée. Elle permet aux bénéficiaires de garanties d'approvisionnement, aux titulaires de permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU), aux enchérisseurs gagnants des enchères publiques de bois (par

l'intermédiaire du BMMB), à Rexforêt et aux titulaires d'ententes de délégation territoriale de s'acquitter de leur obligation légale en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Dans le but de soutenir les activités de mission relatives à la connaissance du territoire québécois, le Ministère a consacré des efforts pour assurer l'évolution du système générique DendroDIF. Ce système permet de réaliser divers types d'inventaires forestiers et fauniques à partir d'une application entièrement paramétrable.

En partenariat avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le Ministère a également assuré le développement d'un système de gestion intégrée de l'imagerie numérique (GIIN) dont les fonctionnalités permettront d'améliorer la gestion et l'exploitation de l'ensemble des images et des données matricielles géoréférencées.

Enfin, le système HorizonCPF, qui permet de calculer les possibilités forestières, a bénéficié de l'ajout de fonctionnalités additionnelles telles que la simplification des modèles de calcul, l'arrimage avec le nouvel inventaire forestier, l'ajout de fonctions de diffusion et la prise en considération de nouveaux enjeux dans les calculs des volumes ligneux disponibles (ex. : changements climatiques, carbone forestier, biomasse forestière).

Tableau 20 : Dépenses et investissements prévus et réels en matière de ressources informationnelles pour l'année 2014-2015

Type d'activité	Dépenses et investissements prévus (en k\$)	Dépenses et investissements réels (en k\$)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	624,4	417,1	Transfert au MERN des ressources du Bureau de projets du Secteur des forêts.
Activités de continuité	12 032,7	18 058,3	Ajustement de la répartition des dépenses entre le Ministère et le MERN, principalement les frais de télécommunications.
Projets	3 636,4	1 879,5	Plusieurs projets en cours ont été réalisés à des coûts moindres que ceux qui avaient été prévus. Par ailleurs, le budget provisionné pour le démarrage d'initiatives en cours d'année n'a pas été utilisé.
Dépenses et investissements en ressources informationnelles	16 293,5	20 354,9	

Tableau 21 : Liste et état d'avancement des principaux projets en matière de ressources informationnelles

Liste des projets	Avancement (en %)	Explication sommaire des écarts
Développement du site Web du Bureau de mise en marché des bois	100	Le projet s'est terminé en cours d'année, mais l'échéancier a dû être ajusté afin de favoriser un rythme de réalisation mieux adapté au contexte organisationnel.
GTR – Recevoir et prévalider le rapport d'activité technique et financier	100	Le projet s'est terminé en cours d'année selon les modalités prévues.
DendroDIF – Évolution phase IV	33	Report de certains travaux prévus en 2014-2015 aux deux années subséquentes.
Gestion intégrée de l'imagerie numérique (GIIN)	83	La portée du projet a été revue lors d'une évaluation de repositionnement, permettant de redémarrer les travaux de réalisation en avril 2014.
Amélioration de la plateforme HorizonCPF 2014-2015	100	Le projet s'est terminé en cours d'année selon les modalités prévues.

Tableau 22 : Liste et ressources affectées aux principaux projets en matière de ressources informationnelles¹

Liste des projets	Ressources humaines prévues ¹ (en k\$)	Ressources humaines utilisées ¹ (en k\$)	Ressources financières prévues ² (en k\$)	Ressources financières utilisées ² (en k\$)	Explication sommaire des écarts
Développement du site Web du Bureau de mise en marché des bois	32,6	18,4	79,5	85,1	Réalisé à un coût total (ressources humaines et financières) moindre que prévu.
GTR – Recevoir et prévalider le rapport d'activité technique et financier	285,8	205,2	122,5	67,2	Réalisé à un coût moindre que celui prévu.
DendroDIF – Évolution phase IV	173,1	98,0	403,9	154,6	Report de certains travaux prévus en 2014-2015 aux deux années subséquentes.
Gestion intégrée de l'imagerie numérique (GIIN)	108,0	184,2	596,0	85,5	Révision de la portée du projet, amenant une baisse du coût total prévu.
Amélioration de la plateforme HorizonCPF 2014-2015	115,7	65,0	270,1	211,6	Réalisé à un coût moindre que celui prévu.

1. Les coûts en matière de ressources humaines correspondent aux dépenses pour la rémunération du personnel.
2. Les coûts en matière de ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et la location de biens, ainsi que les frais connexes.

AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Entre le moment de sa création et la nomination d'un responsable ministériel en ce qui concerne l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, le 16 octobre 2014, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a bénéficié des services du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

En conséquence, les données ci-après couvrent la période allant du 16 octobre 2014 au 31 mars 2015.

Durant cette période, le Ministère a reçu 108 demandes d'accès qui proviennent, en grande majorité, de citoyens. Les demandes ont été traitées dans un délai moyen de 13,7 jours. En majorité (87 %), les demandes ont été traitées dans un délai de 20 jours et 13 % des demandes ont été traitées dans un délai allant de 20 à 30 jours.

Trois demandes ont fait l'objet d'un désistement et quatre demandes portaient sur des renseignements personnels. Le Ministère n'avait aucun document dans le cas de 15,7 % des demandes. La proportion des cas qui ont donné lieu à un accès partiel s'élève à 20,4 %, 13,9 % ont fait l'objet d'un refus et 2,8 % étaient des demandes de divulgation. Cinq demandes ont donné lieu à des frais.

Les refus total ou partiel étaient fondés sur les dispositions suivantes :

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels : articles 9, 14, 15, 21, 23, 24, 28, 32, 37, 39, 42, 48, 53, 54, 171(2.1);
- Loi sur l'administration fiscale : articles 69 et 71.4;
- Charte des droits et libertés de la personne : article 9.

La confidentialité des renseignements personnels (articles 53 et 54) et la compétence de l'organisme (article 48) ont été les motifs le plus souvent cités pour justifier le refus total ou partiel.

Par ailleurs, aucune demande d'accès n'a fait l'objet d'une demande d'accommodement raisonnable en vertu de la Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

Quatre demandes ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information. De ce nombre un demandeur s'est désisté.

Durant cette période de cinq mois, 16 avis en matière de protection des renseignements personnels ont été produits.

Enfin, le Ministère a publié, dans son site Web, les renseignements visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Accès à l'égalité en emploi

Conformément à la Loi sur la fonction publique, le rapport annuel de gestion d'un ministère ou d'un organisme doit contenir un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées, ainsi qu'aux objectifs d'embauche des divers groupes de la société québécoise, plus précisément les communautés culturelles, les Autochtones, les anglophones et les personnes handicapées.

Les tableaux suivants présentent les indicateurs liés aux objectifs gouvernementaux en vigueur en matière d'accès à l'égalité en emploi.

L'objectif d'embauche consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées, dans le but de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Tableau 23 : Nombre total des personnes embauchées¹, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2014-2015

Répartition par statut d'emploi	Régulier ²	Occasionnel ³⁻⁴	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées	33	1 123	93	45	1 294

1. Dans l'année financière ciblée, si une personne a été embauchée selon deux statuts d'emploi différents, elle apparaît dans les deux statuts.
2. Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.
3. Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut uniquement les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.
4. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a obtenu une dérogation en vue de recruter le personnel occasionnel nécessaire au fonctionnement des pépinières publiques, malgré le gel de recrutement qui est entré en vigueur le 28 avril 2014.

Tableau 24 : Employés au 31 mars 2015

	Régulier
Nombre d'employés en place au 31 mars 2015	2 163

MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES ET AUTOCHTONES, ET PERSONNES HANDICAPÉES

Tableau 25 : Taux d'embauche des membres de groupes cibles en 2014-2015

Statut d'emploi	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	33	1 123	93	45	1 294
Nombre de personnes membres d'une communauté culturelle	1	91	1	1	94
Nombre de personnes anglophones	0	0	0	0	0
Nombre de personnes autochtones	0	0	1	0	1
Nombre de personnes handicapées	0	5	0	0	5
Nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible	1	95	2	1	99
Taux d'embauche par statut d'emploi ¹ (en %)	3,0	8,4	2,2	2,2	7,7

1. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2014-2015 dans le même statut d'emploi.

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre, au sein de l'effectif, le taux de représentativité de 9 % pour les membres de communautés culturelles, les anglophones et les Autochtones, ainsi que de 2 % pour les personnes handicapées.

Tableau 26 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, au 31 mars 2015

Groupe cible	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (en %)
Communauté culturelle	30	1,4
Autochtone	27	1,3
Anglophone	16	0,7
Personne handicapée	20	0,9
Total	93	4,3

Tableau 27 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2015

Groupe cible ¹	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel ²		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communauté culturelle	3	1,7	16	2,1	3	0,4	7	3,6	1	0,3	30	1,4
Autochtone	2	1,1	4	0,5	11	1,6	2	1,0	8	2,4	27	1,3
Anglophone	1	0,6	6	0,8	2	0,3	1	0,5	6	1,8	16	0,7
Personne handicapée	2	1,1	3	0,4	8	1,2	6	3,1	1	0,3	20	0,9
Total	8	4,5	29	3,8	24	3,5	16	8,2	16	4,8	93	4,3

1. Le Ministère compte des ouvriers dans son effectif, mais aucun ne fait partie des groupes cibles.
2. Personnel professionnel : y compris les ingénieurs.

REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES

Tableau 28 : Taux d'embauche des femmes en 2014-2015 par statut d'emploi

Embauche	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	18	467	43	20	548
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2014-2015	54,5	41,6	46,2	44,4	42,3

Tableau 29 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2015

Représentativité	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ¹	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	178	769	682	196	331	7	2 163
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	28	309	219	186	26	1	769
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (en %)	15,7	40,2	32,1	94,9	7,9	14,3	35,6

1. Personnel professionnel : y compris les ingénieurs.

MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Tableau 30 : Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2014 (cohorte 2015)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	2
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	0

En vue de sensibiliser tous les employés à la réalité des personnes handicapées, des activités ont été accomplies au cours de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH). Voici certaines de ces activités :

- la publication d'une manchette présentant la SQPH, sa thématique, les activités offertes ainsi que les mesures réalisées sur le plan de l'accessibilité physique des lieux;
- la publication d'une manchette ayant pour but de sensibiliser le personnel aux différents types d'incapacités et les invitant à participer au jeu-questionnaire de l'Office des personnes handicapées du Québec;
- l'organisation de deux activités de sensibilisation aux incapacités physiques offertes aux employés et de deux activités de sensibilisation aux incapacités visuelles offertes aux employés.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Tableau 31 : Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Élément	Explications
Liste des sections ou sites Web qui ne sont pas encore conformes	<p>Site ministériel [mffp.gouv.qc.ca]</p> <p>Bureau de mise en marché des bois [bmmb.gouv.qc.ca]</p> <p>Bureau du forestier en chef [forestierenchef.gouv.qc.ca]</p> <p>Guichet GTR - Transmission de RATF [https://guichet-gtr.mrn.gouv.qc.ca]</p> <p>Rage du raton laveur [www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca]</p> <p>Portail mesurage et facturation [https://mesurage.mrn.gouv.qc.ca]</p> <p>Permis d'exploitation d'usine de transformation du bois [permis-usines.mrn.gouv.qc.ca]</p> <p>Production des semences et des plants [plants.mffp.gouv.qc.ca]</p> <p>Plans et thématiques [plans-thematiques.mrn.gouv.qc.ca]</p> <p>Fête de la pêche [fetedelapeche.gouv.qc.ca]</p>
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	<p>Un projet de refonte du site Web ministériel est en cours, notamment pour le rendre conforme aux exigences gouvernementales.</p> <p>Par ailleurs, tel que le recommandent les standards en question, un lien menant à une page sur l'accessibilité a été ajouté pour la majorité des autres sites Web qui ne respectent pas encore les exigences en matière d'accessibilité [mffp.gouv.qc.ca/accessibilite.jsp].</p>
Liste des obstacles et des situations particulières	Tous les sites Web du Ministère nécessiteraient une refonte complète pour se conformer aux standards d'accessibilité, ce qui l'obligerait à engager des frais importants.
Ressources mises à contribution	Ressources internes : webmestres, édimestres et équipes de développement informatique.

Tableau 32 : Projet de refonte du site Web ministériel

Élément	Oui/Non
Prévision d'une refonte	Oui, le projet de refonte du site Web ministériel a été autorisé en mars 2015 par le Conseil du trésor et il est en cours de réalisation.
Élaboration d'un plan d'action	Oui, le plan d'action fait partie de la planification réalisée dans le contexte du projet de refonte.
Démarche de sensibilisation et de formation	Une démarche de sensibilisation et de formation est planifiée pour les ressources engagées dans le projet de refonte.

Allègement réglementaire et administratif

Dans le contexte de la mise en œuvre des mesures gouvernementales sur l'allègement réglementaire et administratif, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est appelé, notamment, à contribuer à l'objectif de réduction de 20 % du coût des formalités administratives imposées aux entreprises.

Au cours de la période 2004-2014, de concert avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a réduit de 63 % le coût des formalités imposées aux entreprises. Ce résultat est attribuable, principalement, à la mise en œuvre du nouveau régime forestier qui a débuté le 1^{er} avril 2013. L'entrée en vigueur du nouveau régime a généré une réduction du fardeau administratif et réglementaire des entreprises, soit en transférant au Ministère de nombreuses obligations et responsabilités des entreprises.

Tableau 33 : Nombre de formalités administratives, coût et variation par année¹

Formalités administratives	Nombre	Coût total associé (en M\$) ²	Volume ²	Variation du coût depuis 2004-2005 (en %)	Variation du volume depuis 2004-2005 (en %)
2004-2005	91	18,2	21 730		
2005-2006	91	18,4	21 728	0,76	-0,01
2006-2007	91	17,9	21 728	-1,85	-0,01
2007-2008	91	20,4	21 480	11,96	-1,15
2008-2009	91	14,7	21 108	-19,32	-2,87
2009-2010	92	15,0	18 581	-17,91	-14,49
2010-2011	96	16,6	19 130 ³	-8,63	-11,97
2011-2012 ⁴	92	15,0	18 608	-17,62	-14,37
2012-2013	92	20,0	17 754	9,69	-18,30
2013-2014	88	6,7	16 383	-63,05	-24,61

1. Les données de l'année 2014-2015 ne sont pas disponibles actuellement. Elles seront présentées dans le prochain rapport annuel de gestion.
2. En valeur constante de 2004.
3. Donnée modifiée à la suite d'une mise à jour du volume des registres en 2012-2013.
4. Une formalité a été ajoutée par rapport aux données présentées dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en raison de l'article 39 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État qui oblige le demandeur à fournir un plan d'affaires et tous les autres documents jugés pertinents par le Ministère pour analyser le projet et ses répercussions.

Désormais, l'autorisation de récolte des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement se fait par l'intermédiaire de la signature d'une entente de récolte qui est reconduite automatiquement chaque année lorsque les conditions sont respectées. L'autorisation se concrétise par l'acceptation de la programmation annuelle des activités associées à la récolte des bois que les bénéficiaires doivent déposer au Ministère.

Les allègements réglementaires et administratifs adressés aux entreprises à la suite de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier comprennent, également :

- le retrait de la planification des activités d'aménagement forestier. Ainsi, les prescriptions sylvicoles et les plans d'aménagement forestier intégré tactiques et opérationnels, qui remplacent le plan général d'aménagement, le plan quinquennal et le plan annuel d'intervention forestière, sont dorénavant produits par le Ministère. Cependant, à la demande de l'industrie, la planification de la voirie forestière et l'élaboration de la programmation annuelle des activités de récolte de même que certaines activités liées à l'harmonisation opérationnelle sont sous la responsabilité des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement ayant signé une entente de récolte;
- une diminution des exigences liées au rapport d'activité;
- le retrait de différents suivis forestiers relatifs à l'aménagement durable des forêts;
- l'élimination de la demande d'autorisation pour l'exploitation d'une usine de transformation primaire du bois;
- le retrait de l'obligation de faire enregistrer tout acte affectant les principaux droits forestiers. Par conséquent, les hypothèques affectant les garanties d'approvisionnement ne sont pas exigées pour dépôt dans le registre public.

De plus, le Ministère a mis en ligne un formulaire de demande de garantie d'approvisionnement permettant aux industriels de compléter les renseignements pertinents pour l'analyse de la demande. Cette information complète réduit de beaucoup les délais d'analyse.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Dans le contexte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, un état de l'application de la politique linguistique institutionnelle par le Ministère est présenté dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 34 : Comité permanent et mandataire

	Réponse du Ministère
Avez-vous un mandataire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Non
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	Aucune
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	Non

Tableau 35 : Élaboration et approbation de la politique linguistique institutionnelle

Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle?	Indiquer le numéro de l'étape
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office québécois de la langue française	2
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office québécois de la langue française	
4. Avis officiel de l'Office québécois de la langue française reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office québécois de la langue française	
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu).	Sans objet

Tableau 36 : Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011

Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Si oui, lesquelles?	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Si oui, lesquelles?	
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel,	
- prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice?	Oui
- prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice?	Non

Gestion et contrôle de l'effectif et renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

GESTION ET CONTRÔLE DE L'EFFECTIF

Le 28 janvier 2015, le Ministère s'est vu attribuer une cible de 2 857 équivalents temps complet (ETC) par le Conseil du trésor pour l'année financière 2014-2015. À la suite de la scission du ministère des Ressources naturelles le 24 avril 2014, une entente entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a été signée le 24 avril 2015. Cette entente établit à la baisse la cible du Ministère de 81 ETC, rétroactive au 1^{er} avril 2014, la portant ainsi à 2 776 ETC. Par conséquent, le Ministère a respecté la cible de 2 776 ETC.

Tableau 37 : Répartition de l'effectif

Catégorie	Équivalents temps complet (ETC) en 2014-2015	Nombre d'employés au 31 mars 2015 ²
Personnel d'encadrement	177	185
Personnel professionnel	768	845
Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 161	1 084
Agents de la paix	315	331
Ouvriers	221	111
Total partiel	2 642	2 556
Étudiants et stagiaires ¹	S. O.	35
Total global	2 642	2 591

1. Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

2. Y compris les employés réguliers et occasionnels.

S.O. : Sans objet

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

Aux fins de l'application des mesures prévues dans la Loi, la première période de contrôle fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1^{er} janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016. Ci-dessous se trouvent des renseignements relatifs au nombre et à la valeur des contrats de services.

Tableau 38 : Contrats de services, comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2015

	Nombre	Valeur (en \$)
Contrats de services avec une personne physique ¹	0	0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	29	4 288 264
Total des contrats de services	29	4 288 264

1. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.
2. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par les meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

Elle vise à convenir d'un équilibre entre le financement des services publics par les impôts et taxes et leur financement direct par les utilisateurs. Elle exige ainsi une gestion efficiente des ressources et des services publics, envoie les bons signaux aux utilisateurs de ces services en respectant leur capacité à payer, et informe les usagers sur le coût des services qu'ils utilisent.

L'année 2014-2015 a été marquée par la création du Ministère. L'annexe I ci-jointe présente les revenus de tarification du Ministère qui, d'ailleurs, sont majoritairement indexés annuellement selon les orientations de la Politique.

Le Ministère a documenté le coût de revient de plusieurs activités et services, lequel sert à établir les tarifs ou droits afférents. Certaines activités sont influencées par les prix du marché. Le Ministère continuera de progresser dans les travaux de calcul du coût de revient de ses produits et services dans le but d'en quantifier le niveau d'autofinancement. Cet examen permettra également d'établir de nouvelles tarifications pour les situations qui l'exigent.

Recommandation du Vérificateur général du Québec

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR L'ANNÉE 2010-2011, TOME II, CHAPITRE 5, CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉFECTION MAJEURE DE CHEMINS ET DE PONTS FORESTIERS

En 2010-2011, le Vérificateur général a eu pour mandat de s'assurer que le Programme de crédit d'impôt remboursable temporaire pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier était géré selon les règles établies et les principes de saine gestion. Dans son rapport déposé en mai 2011, le Vérificateur général a formulé sept recommandations au Ministère. À cette fin, un plan d'action a été déposé en avril 2012. Voici les actions réalisées au cours de la dernière année.

Pour l'ensemble des régions, une mise à jour de la cartographie a été produite, à partir du système d'information « Routard », dans le but d'obtenir une vue d'ensemble des activités réalisées pour la construction et la réfection des chemins et des ponts forestiers. Cette mise à jour, réalisée en 2014, a permis de réviser les emplacements et les caractéristiques des chemins et des ponts existants, ainsi que de créer de nouveaux chemins et des ponts dans le système « Routard ».

Dans le but de recueillir et de fournir des données fiables et complètes, de concert avec Revenu Québec, et pour permettre au ministère des Finances de suivre adéquatement l'évolution des frais liés au Programme, un registre de suivi des attestations délivrées et des travaux réalisés a été mis à jour au cours de l'année. Ce registre de suivi assure un traitement des demandes de crédit d'impôt forestier.

Le Programme de crédit d'impôt remboursable temporaire pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier a pris fin le 31 mars 2013. Les détenteurs d'attestations d'admissibilité avaient jusqu'au 31 mars 2014 pour terminer les travaux et les rendre conformes aux exigences du programme. Ainsi, au cours de la dernière année, le Ministère a effectué un suivi des attestations délivrées et des travaux réalisés. Depuis le début du Programme, des attestations ont été révoquées lorsque les travaux n'ont pas été réalisés ou lorsque les travaux réalisés ne respectaient pas les exigences du Programme. Le Ministère travaille actuellement à finaliser tous les dossiers de ce programme.

ANNEXE I – REVENUS DE TARIFICATION DU MINISTÈRE

Tableau 39 : Revenus de tarification du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

	2013-2014 (en k\$)	2014-2015 ² (en k\$)	Indexation	Base de fixation
Droits et permis				
Ressources forestières¹				
Usines de transformation du bois	604	608	Oui	DA
Bois achetés – Garantie d’approvisionnement	2 576	24 749	Oui	MAJ
Érablières	2 464	2 627	Oui	DA
Mesureurs de bois	8	26	Oui	DA
Total – Ressources forestières	5 652	28 010		
Ressources fauniques				
Permis de chasse, pêche et piégeage	32 449	32 316	Oui	MAJ
Permis commerciaux et particuliers	250	268	Oui	MAJ
Droits pour activités commerciales	1 336	1 288	Oui	MAJ
Total – Ressources fauniques	34 035	33 872		
Total partiel	39 687	61 882		
Ventes de biens et services				
Bois	0	6	Non	MAJ
Protection des forêts	3 482	3 255	Non	RC
Total partiel	3 482	3 261		
TOTAL	43 169	65 143		

1. Les revenus de ressources forestières excluent des sommes de 220 M\$ en 2013-2014 et de 239 M\$ en 2014-2015 qui ont fait l’objet de virements au Fonds des ressources naturelles. Ces revenus sont présentés dans le volet Aménagement durable du territoire forestier du fonds.
2. Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2014-2015 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

Tableau 40 : Revenus de tarification du Fonds des ressources naturelles, volet Aménagement durable du territoire forestier

	2013-2014 (en k\$)	2014-2015 ¹ (en k\$)	Indexation	Base de fixation
Volet Aménagement durable du territoire forestier				
Droits et permis sur les ressources forestières	220 000	239 000	Oui	MAJ
Formules et documents	27	148	Oui	MAJ
Matériels et fournitures	143	152	Non	RC
Protection des forêts	7 273	5 010	Non	RC
Frais d'admission	0	1	Non	DA
Frais d'expédition	0	0	Oui	DA
Analyses en laboratoire	72	60	Oui	DA
Fichiers numériques	133	24	Oui	RC
Expositions et séminaires	4	0	Non	RC
Autres revenus	557	704	Non	DA
Total - Volet Forestier	228 209	245 099		
TOTAL	228 209	245 099		

1. Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2014-2015 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

Légende

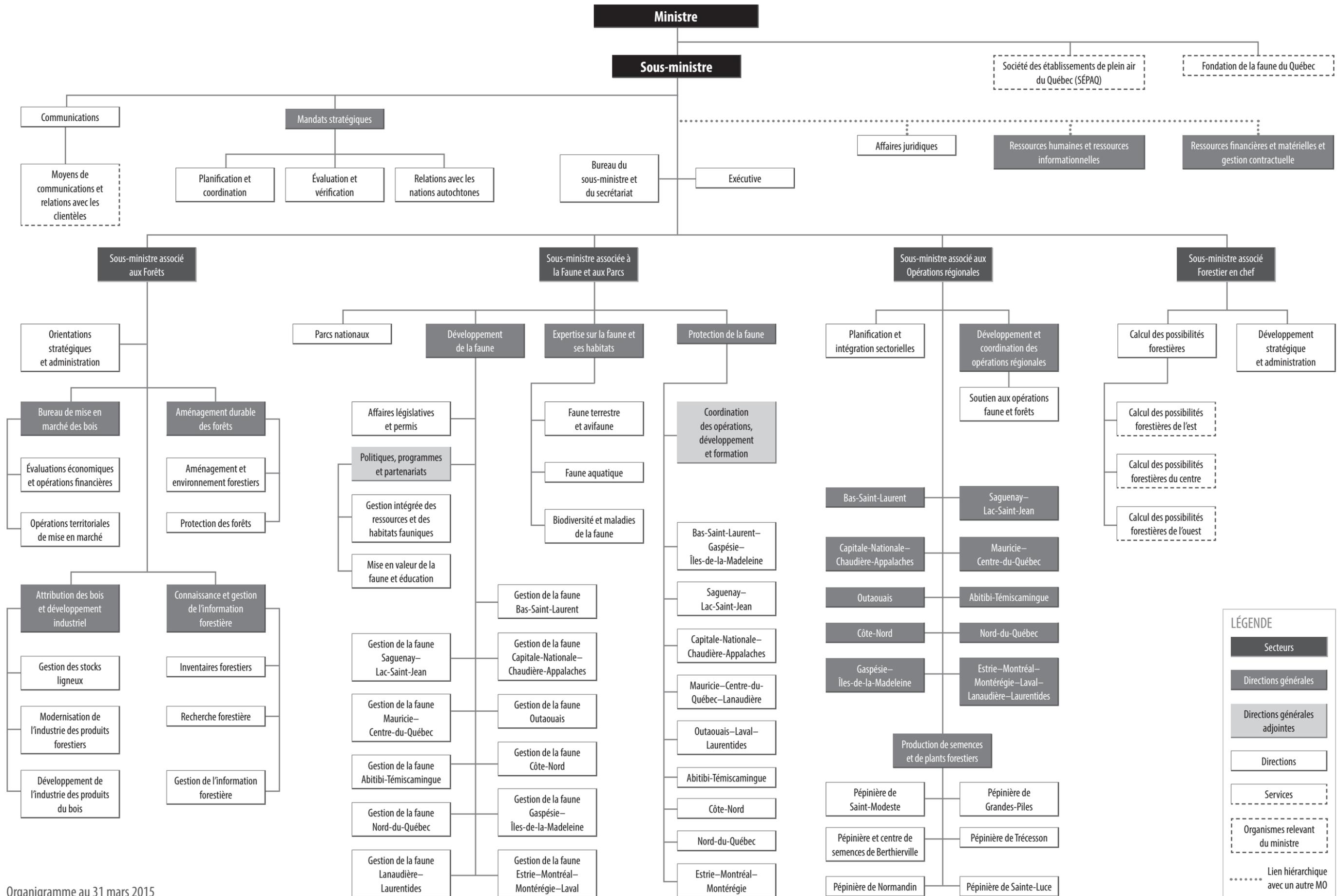
La colonne « Indexation » indique si le tarif est indexé ou non.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou comparable à celui d'une autre juridiction (MAJ);
- selon le prix de revient (PR);
- de façon à récupérer des coûts (RC);
- par décision administrative (DA).

ANNEXE II – ORGANIGRAMME





LÉGENDE

- Secteurs
- Directions générales
- Directions générales adjointes
- Directions
- Services
- Organismes relevant du ministre
- Lien hiérarchique avec un autre MO



*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec

